BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

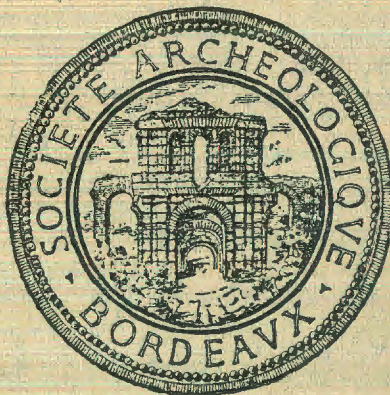
Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915

TOME LI

1934

BULLETIN TRIMESTRIEL

3e et 4e TRIMESTRES



BORDEAUX

IMPRIMERIE BIÈRE

18-20-22, rue du Peugue

1937

[illegible]ONS DE LA SOCIÉTÉ

[illegible] és [illegible] publicatio[illegible] la Société sont épuis[illegible] [illegible] ns [illegible] [illegible] les depuis le tome [illegible]

Le prix [illegible] du Bulletin de la Société Archéologique de Bord[illegible] postérieures à 1927, est fixé à 30 francs par volume.

Par exception, le coût des tomes XL (cinquantenaire de la Sté) et XLIV (L. Coutil) est de 40 fr.

Les vieilles églises de la Gironde, par A. BRUTAILS, *correspondant de l'Institut.*

Ouvrage illustré de près de 400 gravures, dont 16 planches hors-texte en phototypie.

Couronné par l'Institut. Grand-Prix Gaubert

Prix : **200 fr.**

Album d'objets d'art, existant dans les églises de la Gironde. Recueil de [illegible] spécimens, disposés sur 75 planches hors-texte, en phototypie.

Prix : **125 fr.**

Histoire des faïenceries de Bordeaux, au XIXe siècle, par A. NICOLAÏ.

Ouvrage [illegible] planches en couleur, de nombreuses reproductions [illegible] gravure et de 123 dessins de l'auteur.

[illegible]é par l'Institut. Prix Bernier.

Prix : **150 fr.**

DIPLOME DE LA SOCIÉTÉ

Les membres de la Société qui ne possèdent pas le diplôme peuvent s'en faire délivrer un exemplaire à leur nom. Ce diplôme tiré en lithographie sur papier de luxe, comprend la reproduction de la plupart des monuments anciens de la Gironde.

Prix : 15 francs.

S'adresser [illegible] [illegible]re général, à l'Athénée.

[illegible]ostaux Bordeaux 306.80

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1934.

par Gabriel LOIRETTE, *Secrétaire général*

Mes chers Collègues,

Voici le quatrième compte rendu des travaux annuels de la Société archéologique de Bordeaux que j'aurai lu devant vous; ce sera le dernier; votre nouveau secrétaire général, je n'ai pas à vous le présenter, car il en remplit depuis longtemps les fonctions, sans en avoir le titre; Edmond Bastide, vous le connaissez de longue date; vous savez avec quel soin il rédige les procès-verbaux de nos séances; mais ne savez certainement pas qu'il assure toute la correspondance; qu'il s'occupe très activement du Musée du Vieux Bordeaux, à côté de nos collègues, MM. Maziaud et Charrol; que ses obligations commerciales ne l'empêchent pas de cultiver de nombreuses et précieuses relations, grâce auxquelles, son affabilité aidant, il amène de nouveaux membres à notre Société et provoque de multiples dons à notre Musée; c'est grâce à lui que nous possédons maintenant la magnifique collection de photographies du regretté M. Amtmann, pour ne citer que celle-là; l'aurions-nous eue sans lui ?

Mon cher président, je ne vous plains pas de la lourde charge que vous venez d'assumer encore une fois, comme

successeur de notre très distingué collègue, M. Rambié, vous sera rendue légère par l'attentive collaboration du nouveau secrétaire général. Je sais très bien qu'aucun obstacle ne rebute votre dévorante activité; que votre dévoûment saura dominer toutes les difficultés; que cette immense érudition acquise par une vie de travail, servie par une mémoire impeccable, vous saurez la répandre au cours de nos séances pour leur donner de l'animation; que vous n'aurez aucun souci du point de vue financier, grâce à la dextérité et à l'énergie de notre vigilant trésorier; mais vous aurez besoin d'être secondé, d'être secouru par un secrétaire général qui assure la correspondance, dépouille les bulletins et les travaux des nombreuses sociétés qui font des échanges avec la nôtre; un secrétaire général qui reste en rapport constant avec l'imprimeur et mette nos publications à jour. C'est en partie au secrétaire général qui s'en va (l'aveu ne me coûte pas, parce qu'il correspont à la pure vérité), qu'est dû le retard apporté dans la parution de nos procès-verbaux et de nos mémoires. J'ai toutefois une excuse à faire valoir; c'est ma charge professionnelle. La direction des Archives départementales de la Gironde n'est pas devenue une sinécure depuis que des décrets récents nous ont donné la surveillance des archives de toutes les administrations de l'Etat, dans le cadre du département; une fonction dont les attributions viennent d'être singulièrement élargies, va me demander tout mon temps; c'est la seule raison qui m'a fait abandonner le secrétariat général de la Société archéologique de Bordeaux, que, dans ces conditions, je n'étais plus capable d'exercer. Edmond Bastide, secondé par notre ami Ferbos, sera un secrétaire général idéal, et je vous félicite de l'avoir choisi. — Mais je n'abandonne pas pour cela cette chère Société archéologique où je compte tant d'amitiés; je serai toujours très heureux d'aider de mes conseils et de ma faible expérience, ceux d'entre vous qui voudront bien faire appel à mon concours aux Archives départementales.

Avant de faire devant vous l'énumération, forcément rapide, des travaux qui ont été présentés à nos séances pendant l'année écoulée, il est de mon devoir de rappeler la mémoire de nos membres disparus, du 1er janvier au 31 décembre 1934; nous avons perdu l'abbé Gaudin, ancien curé-doyen de Saint-Laurent-Médoc, curé de l'Isle-Saint-Georges; M. Bordessoulles, décédé à Castelnaudary; Alfred Cavaillé; Raymond Fumat; Jean Barennes, dont la mort imprévue prive la Société d'une force intellectuelle et que des liens très particuliers, noués sur les bancs de l'Ecole des Chartes, unissaient intimement à votre ancien secrétaire général. Nous joindrons à ces deuils, ceux que nous a causés la disparition du commandant Lunel de la Jonquière, professeur à l'Ecole française d'Extrême-Orient, correspondant de la Société et du comte Wrangel, qui s'intéressait tant à nos fouilles et à nos travaux. Notre vice-président, M. Jules Coudol, dont M. Nicolaï nous a parlé en termes si émus, nous a quittés au début de 1935; je le rappelle encore une fois à votre souvenir.

Ces vides ont été en partie comblés, fort heureusement, par de nouvelles adhésions : MM. Marcel Doumézy, Eugène Broquart, Paul Gaquerel, Georges Guillaud, Maurice Marchal, Gabrielle Brouillaud, Henri Genvré, Georgette Paquet, Ernest Giraud, Raoul Pacquier, Dr Masfrand, Auguste Chaveroux, Louis Billiard et Jean Tandonnet, pour les citer dans l'ordre des présentations, sont venus se joindre à nous.

Les études archéologiques ou historiques présentées en séance, lues ou commentées par leurs auteurs, ont été, comme toujours, nombreuses et variées, allant de la Préhistoire au XIXe siècle.

La Préhistoire a été représentée par M. A. Nicolaï, qui nous a communiqué, à la séance d'avril, un travail de M. Watrelot, sur le paléolithique et le néolithique du centre africain, et

il a montré, au cours de cet exposé, d'intéressantes séries de pièces provenant de Gao, à propos desquelles il a fourni des explications sur les premières civilisations africaines.

A la même séance, M. Malvezin a signalé la découverte faite à Lugaignac, d'une allée couverte au lieu-dit *Peyrelevade*; il nous donnera très prochainement une étude complète sur cette allée couverte qui ne manque pas d'intérêt.

M. Redeuilh a communiqué et commenté plusieurs photographies d'une butte artificielle, dite « *La Mothe* », située entre les villages de Larchey et de Broussey, sur la commune de Saint-Médard d'Eyrans.

J'ai donné moi-même lecture de l'important article de l'abbé Breuil, paru récemment dans *La Science Française*, où l'éminent préhistorien a donné un résumé lumineux de cette science, en France, depuis Boucher de Perthes, qu'il a conclu en ces termes : « Pour les âges du paléolithique ancien et supérieur et pour les sépultures et autres monuments mégalithiques, notre pays est une véritable terre promise pour les préhistoriens du monde. »

Enfin, M. Klipsch a lu devant nous une communication faite à la Société préhistorique française par M. Victor Lecouffe, sur une pierre figure découverte à Wissant (Pas-de-Calais) et il nous a présenté trois photographies de cet objet.

La période gallo-romaine n'a pas été à l'honneur cette année; cependant, la publication depuis 1931 de l'excellent manuel d'archéologie gallo-romaine d'Albert Grenier, dont trois volumes ont paru : 1er volume, généralités, travaux militaires; 2e volume, archéologie du sol : les routes; 3e volume, archéologie du sol : navigation et occupation du sol, et dont les 4e et 5e volumes comprenant les monuments, architecture et sculpture; les instruments de la vie privée paraîtront en 1935 et 1936; cette magnifique publication, dis-je, aurait dû inciter

beaucoup de nos collègues à diriger leurs recherches vers les origines de notre histoire. Nous n'avons eu, de ce point de vue, qu'un exposé fait par M. Nicolaï, des beaux travaux de notre ami M. Tauziac, à Montcaret, qui continue avec toute la patience, l'intelligence et la méthode qui le caractérisent, des fouilles du plus haut intérêt; je rappelle à ce propos que M. Tauziac a été décoré de la Légion d'honneur par M. le Ministre de l'Education nationale, venu lui-même à Montcaret pour examiner ces fouilles.

M. A. Nicolaï a aussi rendu compte de la découverte d'une mosaïque gallo-romaine à Pauillac, aux abords de l'église paroissiale, mosaïque qui n'a pas encore été dégagée.

MM. Béraud et Redeuilh, en présentant des estampilles de poterie sur vaisselle rouge glacée ou des briques à rebords, ont donné lecture de quelques notes sur ces divers objets.

M. Cadis a fait passer devant nos yeux le grand ouvrage de l'abbé Hermet sur les poteries de la Graufesenque; il a donné quelques aperçus très suggestifs sur la composition du livre et sur le très bel ensemble de photographies et de dessins qu'il contient. L'ouvrage de l'abbé Hermet fait honneur à la fois à la science française, représentée ici par un modeste curé de campagne, qui a consacré sa vie et ses modestes ressources à une œuvre de premier plan, et aux éditeurs qui ont su la présenter au grand public d'une façon si attrayante.

L'architecture du moyen âge a été représentée par deux études de votre serviteur. A la séance de février, j'ai lu un article qui venait de paraître dans le bulletin « Joseph Lotte », à l'occasion d'un congrès tenu à Bordeaux par les membres catholiques de l'enseignement public. Cet article est intitulé : *Les églises rurales de la Gironde*; écrit sans prétention, il a eu uniquement pour but de dégager l'intérêt à la fois artistique et spirituel qu'offrent aux visiteurs nos vieilles églises rurales,

dont quelques-unes, trop nombreuses, hélas ! sont abandonnées à leur malheureux sort et risquent de disparaître ; d'attirer sur elles l'attention des pouvoirs publics et des municipalités, enfin de tous ceux, croyants et incroyants, qui ont la charge de l'éducation de nos enfants.

A la séance d'octobre, je vous ai parlé de la fortification des églises au XVI[e] siècle ; j'ai saisi cette occasion pour vous donner une liste, très incomplète il est vrai, des églises de la Gironde qui avaient fait l'objet de fortifications de détail, à une époque troublée de notre histoire et j'ai lu un certain nombre d'arrêts du parlement de Bordeaux ordonnant de mettre des garnisons dans les clochers, après y avoir fait des travaux de défense.

A la séance de novembre, je vous ai communiqué et j'ai commenté un inventaire des objets mobiliers et des titres de l'église Saint-Eloi de Bordeaux, en essayant de faire ressortir tout l'intérêt que peuvent présenter des documents de ce genre, tant au point de vue de l'histoire de l'art qu'au point de vue de l'histoire proprement dite.

M. Ricaud nous a fourni quelques explications sur la Vieilha gleysa du quartier du Pas-Saint-Georges, église qui a précédé l'église Saint-Siméon, aujourd'hui désaffectée ; il a fait passer devant nos yeux un certain nombre de photographies représentant l'état actuel de la démolition des maisons construites sur son emplacement.

Continuant son exploration méthodique des églises et autres édifices du moyen âge, de la région girondine et du Sud-Ouest de la France, l'infatigable M. Dubois nous a montré dans les séances de février, mai et octobre, de très nombreuses marques de tâcherons qu'il avait relevées sur les vénérables monuments du passé ; je citerai pour le département de la Gironde, les marques relevées sur les églises de Pujols, de Libourne, Monségur, Pellegrue, Baigneaux, Aillas et Bordeaux (cathédrale St-André) et sur les portes de Sauveterre-de-Guyenne et de Cadillac-sur-Garonne.

M. A. Nicolaï nous a communiqué le résultat des fouilles de Ludon, où ont été trouvés, aux abords de l'église, quelques sarcophages des XII[e] et XIII[e] siècles. M. Forton a, de nouveau, attiré l'attention sur les catacombes de St-Emilion déjà décrites par Jouannet dans le journal *L'Aquitaine* et par Léo Drouyn dans son guide sur Saint-Emilion. — M. Escurier nous a parlé du grand ouvrage de Paul Vitry, conservateur des musées nationaux, sur la sculpture du moyen âge ; notre Société ne doit pas ignorer les grandes publications archéologiques françaises et étrangères ; et il est bon qu'un de nos membres prenne la peine de les lire et de nous en donner la substance, en assemblée générale.

Si je m'en tiens au domaine de l'archéologie et de l'art français, je trouve encore à vous signaler l'étude que nous a donnée notre ancien président, M. Rambié, sur les objets d'art faisant partie des collections de la Chambre de commerce de Bordeaux, dont la plupart, de l'époque du XVIII[e] siècle, sont exposés dans le cabinet du président et dans la grande salle des délibérations des membres de la Chambre. A cette communication de M. Rambié, je joindrai les notes explicatives dues à l'initiative de notre ancien président, fournies par M. Lévêque, directeur du port autonome, sur la création de gares souterraines devant les places des Quinconces, Jean-Jaurès et de la Bourse, dont l'heureuse réalisation dégagerait surtout ce bel ensemble architectural qu'est la place de la Bourse, une des parures de notre ville ; la Société archéologique de Bordeaux a émis, à cette occasion, un vœu approuvant entièrement les projets de M. le Directeur du port autonome.

J'indiquerai aussi la note lue par M. Ferbos sur une terrine de David Johnston, fabriquée spécialement pour l'ancien traiteur Sansot ; M. Ferbos a saisi cette occasion pour écrire

une page humoristique d'histoire bordelaise, à propos des écrivains ou artistes du terroir qui ont fréquenté cet établissement; et une autre note de M. J. Coudol, lue par M. Ricaud, sur une superbe dague, trouvée, paraît-il, à Bordeaux, et qui est rentrée, après une enchère chaudement disputée, dans une collection anglaise; « cette épée », disait M. Coudol, pourrait bien avoir appartenu au duc de Clarence, venu en Guyenne, en 1411 ». — M. J. Béraud nous a donné des renseignements sur certains monuments et bas-reliefs de l'ancienne Rome, d'après sept belles gravures du XVIIIe siècle (école de Piranesi), qu'il a fait passer sous nos yeux.

Parmi les articles historiques qui ont été lus en séance, je signalerai : 1° la suite de l'étude de M. Ricaud sur les antiquités et les monuments religieux de Preignac; M. Ricaud nous a parlé de la chapelle dite de Saint-Amans, dont les restes se voient encore non loin de l'embouchure du Ciron; de l'église paroissiale de Preignac et du monument funéraire de Pierre Sauvage, seigneur d'Armajan et de Lamotte, mort en 1572, classé comme objet d'art par le service des Monuments historiques, le 30 novembre 1908; de la ruine de cette église après les troubles de la Fronde et du legs du curé de Preignac, Jean des Innocents, en 1722, legs qui va permettre la reconstitution totale de l'édifice au XVIIIe siècle. M. Ricaud nous donnera très prochainement la suite de son travail.

M. A. Nicolai nous a lu un article paru déjà dans un journal bordelais (*La Petite Gironde*), sur le Cubzaguais et le château des Quatre Fils Aymon; l'article plein d'esprit qu'il a écrit sur les découvertes faites à Roncevaux, des squelettes *dits* des douze preux; et nous avons tous présente à la mémoire, la belle discussion qu'il a engagée devant nous, dans l'assemblée générale de décembre, à propos des souvenirs carolingiens en Guyenne, de la villa carolingienne de *Cassinogilum* et de l'emplacement à peu près certain à Casseuil (Gironde), de cette

célèbre villa. M. Nicolaï, qui sait donner la vie aux textes les plus abstraits et la parole aux vieilles pierres, qui sait discipliner, quand il le faut, une imagination toujours suggestive chez lui, mais qui serait peut-être dangereuse chez d'autres, nous a donné aussi, à la séance de juin, la primeur de l'introduction qu'il a mise en tête de son grand ouvrage, actuellement sous presse, sur l'*Histoire des papeteries en Guyenne*.

Enfin, M. R. Forton, commentant une ordonnance du cardinal de Sourdis, unissant le prieuré du Barp aux Feuillants de Bordeaux, nous a fourni quelques renseignements précis sur cet important prieuré avant l'union de 1617. — M. R. Forton nous a communiqué aussi, à la séance d'avril, une correspondance personnelle du président Lainé, si bien étudiée par notre collègue M. Emile de Perceval.

La Société archéologique de Bordeaux a la chance de compter parmi ses membres un numismate aussi distingué qu'aimable : M. Omer Miller, qui possède une collection de monnaies romaines et françaises de premier ordre; aussi ses communications, trop rares, hélas ! constituent-elles pour nous un événement : cette année, M. Miller nous a lu, avec pièces à l'appui, une importante note de numismatique sur trois médaillons en bronze de l'empereur Commode, un grand bronze de Caligula et un denier de billon de la IIe légion sous Gallien. Souhaitons que l'état de santé, malheureusement assez précaire, de M. Miller, lui permette de venir nous voir plus souvent et de nous faire bénéficier de sa grande expérience et de son savoir.

Ce serait allonger extraordinairement ce modeste compte rendu que d'énumérer toutes les présentations d'objets anciens, dessins ou gravures, etc. qui ont été faites à nos séances; tous n'ont pas, bien entendu, une valeur d'art, mais tous sont curieux et intéressants à quelque titre; ce sont des souvenirs du passé et rien de ce qui appartient au passé ne doit

nous laisser indifférents. Aussi, je tiens à citer les noms de ceux d'entre vous qui nous ont apporté des reliques de ce genre : MM. J. Béraud, Dr Bernard-Bouyer, Dr Boudreau, Cadis, Cavaillé, Coudol, Doumézy, Forestier, Guichard, Maziaud, Rambié, Redeuilh, Saubeste et Mme Saubeste; mais je dois signaler comme plus particulièrement intéressantes les présentations faites par M. Forestier d'une statuette égyptienne en bois de sycomore, d'une coupe égyptienne trouvée à Louqsor et d'une statuette de Tanagra; par M. J. Coudol d'une épée en bronze, époque halstattienne, draguée dans la Garonne et deux coffrets en bois de César Bagard, de Nancy, fabriqué en 1629.

Le Musée du Vieux-Bordeaux qui n'a pas, malheureusement, la possibilité de s'agrandir et de mettre en valeur toutes les richesses qu'il renferme, faute de place, s'est enrichi, cette année encore, grâce à la générosité des membres de la Société et même de certaines personnes étrangères qui ont bien voulu se dessaisir en notre faveur de certains objets, photographies ou plans. Les donateurs, je ne veux pas les citer, ne voulant pas offusquer leur modestie; vous trouverez leur nom dans les procès-verbaux de nos séances. Je signalerai seulement les acquisitions que nous avons faites sur les arrérages du legs Fourché : un dessin à l'encre de Chine, représentant une partie des ruines du Palais Gallien, de Galard; une eau-forte de l'époque Restauration représentant un épisode de la défense de Bordeaux en 1450; un dessin en couleur représentant les Fossés avec l'entrée du Collège national, aujourd'hui Lycée des garçons; une vue en grisaille du château de Michel de Montaigne et un album de vignettes imprimées à Bordeaux, époque Ier Empire; enfin deux moules en schiste du XVIIe siècle.

J'en ai fini avec le compte rendu de nos travaux pendant l'année 1934. Nous nous disons parfois entre nous, quand

nous nous rencontrons par hasard dans la rue et que nous parlons de nos séances : « Ce sont toujours les mêmes, dans notre Société archéologique, comme, du reste, dans les autres sociétés savantes de Bordeaux, qui travaillent. » Bien souvent, dans nos réunions du bureau, quand il s'est agi de dresser un ordre du jour pour l'assemblée générale, nous nous sommes anxieusement interrogés : « Qu'allons-nous bien leur servir ? » Mais pourquoi donc, je vous le demande, nous inquiéterions-nous outre mesure ? Si l'ordre du jour paraissait un peu maigre sur l'affiche, il s'animait au feu de la rampe; il suffisait d'une intervention opportune, à la suite d'une communication ou d'une de ces présentations d'objets anciens dont je parlais tout à l'heure, et c'est en ce sens qu'elles ne sont jamais inutiles, pour faire naître une discussion courtoise, au cours de laquelle on échangeait des idées, on modifiait son opinion ou on communiquait aux autres la sienne propre. La Société archéologique de Bordeaux n'est pas une de ces Sociétés où l'on travaille en vase clos; nos séances, Dieu merci ! sont très suivies; c'est une preuve, et je n'en veux pas d'autres, que nous nous intéressons mutuellement. La variété même de nos études, de nos communications ou de nos simples présentations qui se manifeste dans ce rapport, vous indique suffisamment que nous ne sommes pas inutiles. Certes, nous avons conscience de ne pas apporter à la science préhistorique, ni à l'archéologie, ni à l'histoire des découvertes qui font sensation et remplissent des colonnes de journaux; mais quelles grandes découvertes peut-on bien faire désormais, sur notre planète atomique, hormi, celles qu'on attend d'une exploration de la stratosphère et qui sont dans le devenir, après toutes celles que nous avons vues depuis un siècle ! Si nous ne sommes pas présomptueux, nous restons vigilants, jaloux de conserver à notre pays et particulièrement à notre cher Bordeaux tout ce qui consti-

tue son patrimoine artistique, partie de sa richesse morale. Ne nous préoccupons pas trop de ce que demain sera fait; ni si nous aurons toujours des travailleurs; les travailleurs, les grands travailleurs, ceux qui marquent de leur empreinte une génération, ne sont pas comme le dictateur qu'on appelle en temps de crise et qui ne vient jamais parce qu'il est un produit spontané dont on ne saurait artificiellement provoquer l'éclosion. Ces travailleurs de demain, ils se forment, dès maintenant, dans notre jeunesse intellectuelle, déshabituée de la facilité de l'après-guerre et qui réapprend sous nos yeux le sens et le mérite de l'effort. Pour nous qui avons vu tant de choses et qui sommes une génération à son déclin, continuons à travailler juqu'au bout et ayons confiance dans la destinée de la Société archéologique de Bordeaux.

Notes sur quelques anciens noms de lieux de la Gironde

par Alexandre NICOLAI

I

Sainte-Foy-la-Grande. — Pineuil. — Braigs.

Les origines de Ste-Foy-la-Grande ont, jusqu'ici, prêté à discussion.

Qu'elle ait été fondée en 1241 par Raymond VII, comte de Toulouse, ou en 1255 par son gendre Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis, c'est pour M. Léo Drouyn une question secondaire, étant certain que Ste-Foy ne remonte pas au dela du XIIIe siècle et qu'il n'y existe aucun monument antérieur à cette époque[1].

Pour M. Guinodie « ... le nom de Ste-Foy indique un établissement pieux dont l'abbaye de Conques, en Rouergue, autorisée en 812 à avoir des établissements religieux sur les bords de la Dordogne, a dû être l'auteur[2]. On ne peut pas douter de cette origine : les Bénédictins de Conques avaient un prieur à Ste-Foy, les protestants le chassèrent en 1561.

» L'année de la fondation du Couvent de Ste-Foy est

1. V. Léo Drouyn, *Guienne militaire*, t. II, p. 376.
2. V. Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. III, p. 3 et 4.

inconnue, il est vrai, mais elle n'est pas de beaucoup postérieure à 812, et la tradition a conservé le souvenir du lieu où il était placé au nord-est de la ville, en dehors des murs; Louis XIII y assista, en 1622, à la solennisation de la fête du Saint-Sacrement[1]. »

Discutant l'opinion de Guinodie, Léo Drouyn admet que, voire même en 812, les Religieux de Conques ont pu créer un prieuré sur l'emplacement même que devait occuper Ste-Foy, plus tard, mais il soutient que, en tant que ville, Ste-Foy est une bastide du XIIIe siècle, construite de toutes pièces comme Sauveterre, Monségur, St-Macaire, Rions, St-Emilion, Créon, Libourne.

La question des origines de cette place forte, qui a joué un rôle si important pendant la guerre de Cent ans, et encore au cours des guerres de religion, serait restée en l'état, si nous n'avions relevé quelques documents, qui, quoique depuis longtemps exhumés, avaient cependant totalement échappé à l'attention de nos historiens locaux.

Le premier d'entre eux fixe, d'une manière définitive, la date de fondation de Ste-Foy; c'est, en 1255, l'acte même par lequel le prieur de Ste-Foy, près de Pineuil, fait donation à Alphonse, comte de Poitiers, du terrain nécessaire à l'établissement de la bastide[2].

On comprend mieux maintenant, que l'octroi de ses Coutumes à Ste-Foy par Alphonse de Poitiers, soit de 1256; la date de fondation hypothétique de 1241 doit donc être abandonnée.

Voici deux autres documents qui vont nous mieux renseigner sur l'époque où les Bénédictins de Conques sont arrivés sur ces bords de la Dordogne et sur le développement de leurs établissements.

Tout d'abord, en 1076, nous voyons le seigneur de Pineuil,

1. V. note 2 page précéd.
2. V. Collection Doat, 144, f° 28.

Fulco ou Falco de Barta, solliciter les Religieux de Conques-en-Rouergue, d'édifier une église dans sa seigneurie. Il expose qu'il y en avait existé une, jadis, placée sous le vocable de Ste-Foy, mais depuis longtemps déjà tombée en ruines, sans doute à la suite des pillages et des dévastations dont la contrée avait eu à souffrir. Il rappelle que, de son temps encore, était gardé le souvenir des miracles opérés en ce lieu par la Sainte; fait merveilleux entre tous, la nef qui, chaque année, y apportait les pèlerins accourus de toutes parts, arrivait et repartait de même, se conduisant toute seule, sans pilote ni capitaine... *sine gubernatore*. Or, sa femme s'étant opposée à son vœu, parce que la terre de *Vinayrols* qu'il se proposait de donner à l'abbaye pour assurer cette fondation était un propre à elle, tomba si gravement malade qu'elle y vit une punition du ciel et fut la première à le presser de le réaliser.

Ce lieu où s'élevait le sanctuaire de Ste-Foy, ajoute-t-il, était à tel point envahi par les ronces et le taillis, qu'il était devenu un véritable repaire pour les bêtes féroces et les brigands.

Aussi, pour qu'il puisse être rendu à sa destination première, Fulco, sa femme et ses enfants, donnent-ils à l'abbaye de St-Sauveur et Ste-Foy de Conques, à la charge par eux d'y construire une église : 1° leur manse de Vinayrols; 2° le port sur la Dordogne qui est tout auprès; 3° la moitié du droit de sel sur les bateaux qui y aborderont; 4° une *scava* qui sera construite à moitié frais entre lui et les religieux de Conques, avec cette clause que s'il n'y a pas contribué pour sa part, elle sera l'entière propriété des moines; 5° il leur donne, en outre, à faisande une terre à charge par eux de lui abandonner le quart de son revenu annuel à titre de redevance, plus 35 deniers poitevins, et une mule pour son pélerinage à Rome; 6° plus la chute de son Moulin, moyennant une redevance du tiers de la mouture.

Apposèrent leurs sceaux au bas de l'acte : « S. Falconis;

S. Augerii de Gorzon; S. Grimoardi de Picon; S. Ademarii de Sablonag; S. Geraldi de Gardona; S. Willelmi de Poig; S. Poncii, monachi, sacrista altaris sanctœ Fidis; S. Poncii Rutenensis presulis in cujus presentia hanc facio scribere cartam, eo tempore quo Papa Gregorius VII convocavit Romœ magnum sinodum episcoporum et abbatum adversus Hœenrici regis placitum, et quo tempore Stephanus abbas Conchensis Figiaci monasterium ab codem Papa impetravit, asserentibus omnibus qui erant in palatio, ut sicut regalia monstrabant, perpetuo abbati Conchensi esset subditum et serviret sicut membra capiti. — Durantus, levita scripsit[1]. »

Enfin, entre 1074 et 1087, le même Falcho avec sa femme Florence et leurs enfants; 2° Austria et leurs enfants; Fulco avec sa femme et leurs enfants; Hugo, son frère; Adémar de Sablonag; et aussi Ebrard d'Espainols et ses frères, donnent à St-Sauveur et à Ste-Foy de Conques, à l'abbé Etienne et aux religieux présents et futurs de Conques l'église de *St-Martin de Braigs*, en alleu, soit son fief presbytéral en totalité, tel que son desservant en a toujours joui. Cette donation était faite avec le plein agrément de l'évêque d'Agen, d'Amancus son archidiacre, et de plusieurs autres ecclésiastiques[2].

De l'ensemble de ces documents, il ressort :

1° Qu'à une date ancienne, mais imprécisée, il avait existé, sur le territoire de la seigneurie de Pineuil, une église dédiée à sainte Foy, qui était un centre de pèlerinage et depuis longtemps déjà ruinée en 1076. On y peut voir le premier établissement des Bénédictins de Conques dont parle Guinodie et qu'il n'a présumé que d'après la permission qui leur avait été donnée de se répandre sur les bords de la Dordogne.

2° En 1076, le seigneur de Pineuil demande à l'abbé de

1. V. pièces justificatives, n° 1.
2. La bastide de Ste-Foy, et la baronnie de Pineuil étaient en *Agenois*, ce qui explique l'intervention de l'évêque d'Agen.

Conques de reconstruire ce sanctuaire, jadis si vénéré, sur son emplacement primitif. Pour les indemniser, il leur donne, d'abord, son *manse* de *Vinayrols*.

Or, ici, nous nous trouvons en présence d'un nom géographique conservé, qui nous permet de localiser le site même de ce *manse*, puisque le *Vineyrol* est toujours le ruisseau qui se jette dans la Dordogne à l'angle ouest de la ville de Ste-Foy-la-Grande.

3° Si nous cherchons le *Moulin* affermé aux moines, nous le trouvons à l'embouchure même du Vineyrol où il n'a cessé de battre durant tout le moyen âge et jusqu'à nos jours; il était exactement à l'angle nord-ouest de la bastide.

4° Pour ce qui est du *port*, comme il est précisé dans l'acte de donation de 1076 qu'il était tout auprès du *manse* de *Vinayrols*[1], c'est à n'en pas douter, celui même qui servira au trafic de la future Ste-Foy, entre l'embouchure du *Vineyrol*, à l'ouest, et celle du ruisseau du *Rance*, à l'est, qui alors ainsi que de nos jours, limitent le front de Ste-Foy, sur la Dordogne.

5° Quant à la *scava*, cave, chai, grenier ou entrepôt, elle ne pouvait être que sur le bord du fleuve, sur le port même, étant le grenier à sel.

6° Reste cette terre donnée à faisande par le seigneur de Pineuil; elle devait être d'une assez grande étendue à en juger par les exigences de ce dernier qui, en outre du quart des fruits, se fait verser 35 sous de deniers poitevins, soit une somme relativement élevée pour l'époque, avec, en plus, le don d'une mule pour péleriner à Rome.

Or, cette terre aussi est à côté du *manse* de *Vinayrols* et je vois en elle l'emplacement même sur lequel s'élèvera la bastide de Ste-Foy, en 1255.

Ce qu'il est essentiel de retenir, c'est que *manse*, *moulin*, *port* et *terre de culture* se touchent, ne font qu'un seul et même tènement, de côté et d'autre du Vineyrol, et, en 1076, se trou-

vent exclusivement situés dans Pineuil et ne relèvent que du seigneur de Pineuil qui en a disposé à son gré.

Ste-Foy n'existe pas.

La donation collective faite, entre 1074 et 1087, à l'abbaye de Conques, toujours par le même seigneur de Pineuil, Fulco, les divers membres de sa famille et quelques autres seigneurs de l'église de *St-Martin de Braigs*, soulève un autre problème.

Ce lieu de *Braigs* se trouvait également dans Pineuil, car, dit l'annoteur du Cartulaire de Conques, la pancarte du manuscrit porte : « *Sanctus Martinus de Braxis de Pinolio* », ce qui permet, ajoute-t-il, de l'identifier avec Pineuil.

Or, nous voyons là, en sus du nom du saint, deux noms de lieu accolés, mais distincts : *Braigs* et *Pineuil*; on en trouve de nombreux exemples en Gironde même : Villenave d'Ornon, Villeneuve de Blaye, Belvès de Castillon, Civrac de Blaye, etc.

Où donc situer ce *Braigs*, disparu depuis de longs siècles de la toponymie locale ?

Nous inclinons fortement à penser qu'il désignait précisément cette partie de la paroisse et seigneurie de Pineuil donnée en 1255 par le prieur de Ste-Foy à Alphonse, comte de Poitiers, pour y établir une bastide. Il est manifeste que c'est en reconnaissance de cette généreuse donation, qu'on la plaça sous le vocable de Ste-Foy, mais, ce faisant, ici, comme en tant d'autres endroits, le nom du saint a substitué le toponyme primitif.

Braigs, qui est un équivalent de *Brax*, *Brasc*, *Brach*, *Bras*, etc., est d'origine franchement celtique, et dérivé de — *Bracciacus*, issu lui-même du gentilice — *Braccius*.

Voici, d'ailleurs, ce que Holder dit de ce toponyme :

Bracci-acus, *Braci-acus*; du gentilice *Braccius* — Bracy, (Yonne); *Braciacus* — Brassac (Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne); Brachy (Seine-Inférieure). — *Braxiacus* (990) im.

Pagus Lugdunensis. — *Braccius* — Bras d'Asse (Basses-Alpes). — Cart. de St-Hugues de Grenoble, p. 44 (a. 739)... *Locella nostra in pago Regense nuncupantes Braccio, una cum Voconcio. Infra ipsum pago Regense ad ipsum Bractio* et Vocontio.

» — *Braccios*, dérivé de *bracca*, *braca*. M. nomen. (Fondi). — C. I. L., I, 1189, etc.

» *Bracciaca*. Il y avait un *Mars Bracciaca* : « *Deo Marti Bracciacæ* [Q] *Sittius Cæcilia* (*nus*) *præf* (*ectus*) *coh* (*ortis*) *I Aquitano* (*rum*) *v* (*otum*) *s* (*olvit*). C. I. L, VII, 176, etc.

» — *Bractis*. O. j. — Bras-les-St-Hubert, en Luxembourg belge.

Aux noms de lieux dérivés de *Bracciacus* cités par Holder, nous ajouterons : *Brasc* (Aveyron); *Brax* (c^on^ de Léguevin, Hte-Garonne); *Brax* (c^on^ de la Plume, Lot-et-Garonne); *Brach* (Gironde); *Bras* (Var, Meuse); *Brassac* (Ariège, Dordogne, Tarn-et-Garonne); *Brassy* (Nièvre, Somme); *Brasse* (Aude).

— *Pineuilh* est également d'origine celtique, appartenant à la famille des toponymes à désinence en *-olium*, corruption latinisée du suffixe gaulois *-oialos* (*Pinolium* pour *Pinoialos*).

En résumé, des documents que nous avons analysés, il ressort que la bastide de Ste-Foy, ne fut qu'un démembrement de la baronnie de Pineuilh. Son seigneur, Fulco de Barta, commence par donner aux Bénédictins de Conques, en 1074, un *manse* longé par le ruisseau le Vineyrol, un moulin sur ce même cours d'eau, une grande terre et un port sur la Dordogne qui lui sont contigus. Puis, en 1255, c'est le prieur de Ste-Foy qui cède, à son tour, le tout à Alphonse, comte de Poitiers pour y élever une bastide qui sera : Ste-Foy.

De ce jour, le tènement *Braigs de Pineuil* disparaît pour se confondre avec le territoire de la bastide nouvelle qui le couvre de constructions et l'entoure de remparts.

Il n'est que de jeter les yeux sur la carte pour y voir que la commune actuelle de Ste-Foy-la-Grande, est de toutes parts encerclée par la commune de Pineuil dans laquelle elle est enclavée. Sa superficie totale n'est que de 54 hectares, Pineuilh en a 1.738, en sorte que sur le plan cadastral de Pineuilh « Ste-Foy semble n'être qu'une échancrure de cette commune », seulement, on avait ignoré, jusqu'ici, comment et quand cette échancrure avait été faite.

Ainsi donc, grâce aux actes consignés dans le Cartulaire de Conques, nous avons pu jeter quelques clartés nouvelles sur les origines de Ste-Foy-la-Grande.

Mansirot. — Marestaing.

Désireux d'avoir un Etablissement de leur Ordre, au Médoc, les Bénédictins de Conques, appuyés par le duc d'Aquitaine et l'archevêque de Bordeaux, avaient fait appel à la libéralité du sire de Lesparre.

Cédant à leurs sollicitations et, en particulier à celle de dom Gautier, l'un des leurs, Gaucem de Lesparre avec le concours de ses frères, ainsi qu'en témoigne la charte n° 00 du *Cartulaire* de Conques, leur donnaient, le jour de la fête de St-André de 1108, en pleine et entière propriété, « ingénuilement », à perpétuité, tel qu'il se comportait et qu'ils le possédaient eux-mêmes : un lieu appelé *Mansirot*, placé entre la mer et l'étang où serait édifié par eux un monastère érigé en Sauveté en l'honneur de Dieu et de sainte Foy, et dont le périmètre serait délimité par des croix; les religieux auraient toute faculté de se livrer à l'élevage des lapins, dans la forêt; 2° en dehors des limites de la Sauveté, ils leur concédaient encore, au même lieu, autant de terre arable et bonne pour la culture qu'il leur conviendrait de prendre et défricher, et

autant encore de terre de toute nature nécessaire aux besoins de leur exploitation, avec droit de padouentage à travers la forêt pour leurs porcs et vaches tant en été qu'en hiver; 3° plus, le tiers de la chasse et de la pêche en faveur de la dite Sauveté de Ste-Foy, en ce même lieu qu'il avait plu aux religieux d'appeler : *Marestaing*; 4° il était stipulé qu'après le décès de dom Gautier, qui en était le premier prieur, ses successeurs seraient choisis, tous hommes pieux et craignant Dieu, et qu'aucun trouble ne serait apporté ni à leur personne, ni à leur jouissance dans l'avenir, sauf pour cause d'indignité reconnue, auquel cas seulement, il serait pourvu au remplacement; 5° à cet acte interviennent : l'archevêque de Bordeaux, pour approbation et confirmation du conseil et de l'avis de ses prêtres; le duc d'Aquitaine qui déclare approuver et confirmer, sur les instances du vénérable évêque de Pampelune[1] et de dom Gautier. A la suite, les plus illustres seigneurs du Bordelais avaient apposé leurs sceaux à côté des donateurs : « *S. domni A. archiepiscopi*; *S. W. ducis et comitis*; *S. Hugonis de Laziniaco*; *S. Arnaldi de Blancafort*; *S. W. Furt*; *S. Aimerici de Burg*; *S. Combaldi archidiaconi*; *S. Fortis Gaucelmi archipresbyteri inter alios laudavit*; *S. Gaucelmi et fratrum ejus de Lasparra*; *S. Gombaldi Rodberti* ; *S. W. Helie* ; *S. W. prepositi*; *S. Rollandi et fratrum ejus de Castello novo*; *S. Guitardi de Burg*; *S. Petri de Burdigala. — Bonifacius, beatœ Fidis monachus, hanc donationis scripturam dictando subscripsit*[2]. »

1. C'était alors, Pierre d'Andouque, originaire du Tarn et que ses parents avaient donné, dès son enfance, à Ste-Foy de Conques. Aussi, l'abbaye de Conques lui dut-elle d'obtenir de grandes possessions en Espagne. C'est, sans doute, sur ses conseils, que Ramirez, assiégeant Barbastro, fit vœu de leur donner la plus belle mosquée de la ville s'il la prenait, et il augmenta ses donations après avoir emporté Saragosse et Lerida. Entre 1110 et 1114, Sanche, comte de Erro, donna également à Conques l'église de Roncevaux. L'intervention de l'évêque de Pampelune s'explique d'autant plus que nombre de seigneurs de la Guienne et de la Gascogne avaient pris part en Espagne aux croisades contre les Sarrasins.

2. V. *Pièces annexes*, le texte de la charte, n° III.

Cette charte n'avait pas échappé à l'abbé Baurein qui l'avait relevée dans le *Gallia christiana*, mais il a suivi l'erreur des frères de Ste-Marthe qui y avaient vu une donation faite à l'abbaye de Ste-Foy de Conches, au diocèse d'Evreux[1].

Nous la redressons donc, aucun doute ici n'étant possible, d'abord parce que la charte se trouve consignée au *Cartulaire* de Conques-en-Rouergue, ensuite parce que l'abbé Bégon, à qui la donation est faite, a été l'un des plus grands abbés de Conques[2].

Mais où situer *Mansirot* et *Marestaing*? La difficulté est grande, car il y a des siècles que ces deux toponymes ont disparu de la carte.

Par son nom même, *Mansirot* devait être un ancien *manse* gallo-romain depuis longtemps rendu à la friche puisqu'il était à remettre en culture en 1108; quant à celui de *Marestaing* (*de mare stagno*) que les religieux de Conques lui substituaient pour dénommer leur nouvel établissement, il était tiré — la charte même le précise — de la situation de *Mansirot* placé entre l'Océan et l'étang : « ... *situm inter mare et stagnum.* »

Baurein avait justement discerné que *Marestaing* devait se trouver dans la forêt de Lesparre et à proximité de l'étang de Carcans ou de Cartignac, et nous nous rangerons à son avis, en le renforçant de quelques autres considérations.

C'est bien, en effet, de l'étang de Carcans, le *stagnum* innomé de la charte, qu'il doit s'agir en l'espèce; la forêt de Lesparre l'entourait, mais sans descendre jusqu'à l'étang de Lacanau qui lui fait suite.

D'autre part, ce *Marestaing* s'apparente avec un autre nom similaire, celui d'une ancienne paroisse dépendante de l'archiprêtré de Moulis, qui, pour une même raison de situation, étant également entre la mer et l'étang, s'appelait : Ste Hélène *de l'Etang*.

1. V. Baurein, *Variétés bordeloises*, t. I, p. 315 et p. 317; et *Gallia christiana*, t. II, p. 277 et s.

Créée par démembrement de partie de la paroisse de Ste-Hélène de la Lande, et de partie de la paroisse de Carcans, à une date que l'on ignore, son titre de fondation étant perdu, il se pourrait que Ste-Hélène de l'Etang ait tendu à remplacer le prieuré disparu de *Marestaing* dont le souvenir serait passé dans son nom même(?).

Enfin, dans une reconnaissance du 17 mai 1286, on voit le chevalier *Marestanh*, Arrobert, rendre hommage à noble baron Ayquem Wilhem, seigneur de Lesparre, du fief de Cartignac, situé sur le territoire de la paroisse de Carcans; il y a, là aussi, un petit étang dit de Cartignac. Ce nom de *Marestanh* lui venait certainement du lieu de *Marestaing* situé dans les mêmes parages.

Il est à présumer que le prieuré de *Marestaing* a disparu de bonne heure, enseveli sous les sables, comme Artigue-Estremeyre, Soulac, le prieuré de Mons, et tant d'autres lieux de la côte, anciennement habités, qui ont été désertés ou se sont reformés plus à l'intérieur des terres.

II

Possessions de l'évêque Bertrand dans le Bordelais.

(*Plassac. — Vincentia. — Tauriac. — Floirac. La Brède. — Bordeaux.*)

Par son testament, que l'on pense avoir été écrit aux environs de l'année 615, l'évêque du Mans, Bertrand (*Berchtramnus*), avec l'autorisation du roi Clotaire, disposa librement de ses biens parmi lesquels nous ne relèverons que ceux qu'il possédait dans le Bordelais.

Issu d'une grande et fort riche famille, l'évêque Bertrand, grâce aux libéralités de Clotaire et de Frédégonde, avait considérablement augmenté son patrimoine; aussi distribua-t-

il, à sa mort, un nombre prodigieux de villages, de terres éparses dans plusieurs provinces, après avoir vécu en grand seigneur, avec un faste particulier[1].

Tous ces domaines semblent être restés, en tout ou en partie, à peu près tels, au début du VIIe siècle, qu'ils avaient été constitués par leurs premiers propriétaires, sous la domination romaine et dont ils avaient conservé les noms.

Dans le Bordelais, l'évêque Bertrand laissait :

1° La villa « *Blacciacum* »;

2° Le domaine agricole de « *Vincentia* »;

3° La villa « *Floriacus* »;

4° Un lieu appelé « *Bresetum* »;

5° La villa « *Tauriacus* »;

6° Une maison dans *Bordeaux*.

Avec le texte qui les concerne, nous ajouterons à ces diverses noms de lieux, quelques éclaircissements et aussi quelques remarques d'ordre philologique.

1° *Villa Blacciacum* (*Plassac*).

Voici, d'abord, sa description littérale : « La villa *Blacciacum*, située dans le territoire de Bordeaux, au bord de la Garonne, auprès du *castrum* de Blaye, a depuis longtemps été possédée par mes parents, mais elle leur a été enlevée à diverses reprises et notamment pendant la minorité de ma mère; il ressort du testament d'Arnulfe, fils de Maurilion, qui l'avait occupée, qu'il avait disposé de deux de ses parties, en faveur des saintes églises de Bordeaux, de Tours et d'Angoulême; quant à la troisième partie, elle était restée à son fils Charnulfe. L'ayant revendiquée à l'encontre de ce dernier, Charnulfe s'inclina devant notre bon droit, et, en présence des évêques des églises,

1. Bertrand avait des domaines « *in Territorio Cenomanensi, Stampense, Biturico, Albiensi, Cadurcino, Aginnensi, Burdigalensi.*

ci-dessus nommées, et en la nôtre, il nous restitua cette troisième partie de la villa qu'il détenait. »

Il en ressort que, dans les désordres du temps, *Blacciacus* avait été usurpé par un Arnulfe qui, dans l'espoir d'obtenir le pardon de son méfait, avait, comme c'était alors un usage répandu, fait des dons pieux à l'Eglise. Sans doute, Bertrand obtint-il de Charnulfe la restitution de la part d'héritage qu'il avait amendée dans *Blacciacus*, mais les évêques de Bordeaux, de Tours et d'Angoulême ne paraîssent point s'être dessaisis, et Bertrand ne les aura pas discutés par un scrupule religieux bien compréhensible chez un évêque.

Il ne resta donc dans la succession de Bertrand, que la partie de *Blacciacus* qu'il avait récupérée.

Sa position sur les bords de la Garonne[1], et à proximité de Blaye, permet de l'identifier sûrement avec le village de *Plassac* dont le site et le nom correspondent étroitement aux précisions fournies dans le texte du testament.

D'ailleurs, des vestiges de toute nature : briques à rebord, fragments de poteries, colonnes de marbre, substructions, carrelages, canalisations, etc., ont été repérés sur une vaste étendue, en bordure du fleuve, dans une palu entièrement complantée en vignes, ce qui rend impossibles les fouilles autrement que par sondages espacés. Une partie du bourg de Plassac est construite sur l'emplacement présumé de la villa, dont une mosaïque d'une belle décoration passe sous les fondations de l'église, à 1 m. 50 environ de profondeur. On en a relevé le dessin lors de sa découverte, qui a été, d'ailleurs très exactement reproduit en un grand tapis au canevas, fait par les dames de Plassac.

Etymologie : Le nom même de *Plassac* dérive très régulièrement, d'ailleurs, de *Blacciacus*, si l'on tient compte de la permutation du — B et du — P, et du fait que les deux — *cc* de

1. Aujourd'hui : Gironde, depuis le Bec d'Ambès.

ce toponyme se sont adoucis en — *ss*, d'où les formes successives : *Blacciacus* — *Placciacus*, *placiacus*, *Plassac*. — Paronymes : *Plassac* (Charente, Charente-Inférieure); *Plassay* (Charente-Inférieure); *Blassac* (Haute-Loire).

Vincentia.

De la terre de *Vincentia*, le testament dit : « En ce qui concerne ma *colonica* de *Vincentia* que madame ma mère a possédé, que nous aussi nous possédons par la grâce de Dieu, et qui est située sur le territoire même de *Blacciacus*, je la donne à la basilique des Saints Pierre et Paul, avec ses esclaves, ses vignes et ses terres. »

Encore que l'on ait renoncé à retrouver la situation de *Vincentia*, je crois d'après le texte, qu'il n'y a pas beaucoup à chercher.[1] *Vincentia* attenait à *Blacciacus*, seulement elle était d'une origine de propriété différente, d'où son nom de *Vincentia* qui s'est fondu dans celui de *Plassac* lorsque *Blacciacus* s'est transformé en paroisse et en *vicus*.

Vincentia ne comportait point apparemment de maison de maître, de *villa urbana*; c'était une « *colonica* », c'est-à-dire une terre cultivée par des colons.

Etymologie : *Vincentia* est un patronyme féminin, indiquant que le domaine en provenait de la femme ou de la fille d'un gallo-romain du nom de *Vincentius*.

Floriacus (*Floirac*).

Bertrand donnait encore : « ... sa villa de *Floriacus*, sise dans l'Entre-deux-Mers, qui avait appartenu à ses parents, mais dont sa mère avait été dépouillée pendant sa minorité

1. Nombre d'auteurs citent, d'après Mabillon, cette *colonica* sous le nom de *Vincentiana*, mais le texte du testament porte : *Vincentia*.

par un nommé Childegernus. Toutefois, dit-il, j'en ai racheté, à prix d'argent, la moitié avec ses esclaves, ses bâtiments, ses vignes, ses bois et toutes ses dépendances de Bertrand dit Betton, fils de Childegernus, voulant que désormais cette villa qui avait été possédée par les miens revienne en pleine propriété et, à toujours, à la basilique des Saints Pierre et Paul.

Etymologie : C'est de cette villa qu'est issue la commune actuelle de Floirac, dans l'Entre-deux-Mers, dont le nom dérive du gentilice *Florus*. Les Florus ont possédé en Gaule de nombreuses villas d'où sont sortis les toponymes de : Floirac, Florac, Fleuré, Fleurey, Fleurac, Fleuriais, Fleury, Flirey, etc.

Bresetum (*La Brède*).

Sur *Bresetum*, le testament de l'évêque Bertrand s'exprime ainsi : « ... Le lieu nommé *Bresetum*, qui est en territoire bordelais, où nous possédons des fabriques de résine (*picarias*), et que nous avons acquis jadis de Remoald, je te le donne, sainte et vénérable basilique des Saints Pierre et Paul, et qu'il se comporte et que je le possède présentement avec les résiniers (*picariis*) qui y sont attachés et leurs familles et aussi les bois de pins (*pineto*), pour que tu en réclames la redevance et que dans chaque année à venir, tu en perçoives la résine (*pix*). »

Le savant Mabillon a proposé de remplacer le mot « *picarias* », que porte le texte, par « *precarias* » qui ne donnerait aucune signification plausible, pour n'avoir pas compris que « *picaria* » devait se traduire par « fabrique de résine », et « *picarius* » par « résinier », de « *pix* » — poix, résine.

Nous rappellerons, à l'appui de notre redressement, que le poète Ausone avait qualifié de « *piceos* » les Boïens établis dans la grande forêt landaise ; ce qui démontre que la séman-

tique a souvent besoin d'être éclairée par la connaissance des lieux, de leurs industries, de leurs cultures, de leurs usages, des aspects des sites et aussi des découvertes de l'archéologie.

Etymologie : dérive de Bresa = broussaille, fourré.

Tauriacus (*Tauriac*).

L'évêque Bertrand possédait encore une villa dans le Bourgeais dont il dispose ainsi : « ... De la villa qui a nom *Tauriacus*, je veux sacro-sainte église, mon héritière[1], que tu aies la portion que *Nunciana* en posséda, et nous aussi ensuite par la bonté de notre maître[2], comme nous avons eu *Marogilum* et *Rufaniacum*, et aussi celle que nous avons acquise d'Auderic et de ses enfants, portions que nous avons réunies[4]. »

L'identification de cette villa avec Tauriac, commune du Bourgeais est unanimement acceptée ; d'autre part, de nombreux vestiges gallo-romains y ont été signalés autour même de l'église actuelle qui est de fondation romane.

Au testament de l'évêque Bertrand, nous relierons deux autres documents qui paraissent avoir échappé, jusqu'ici, à l'attention de nos historiens locaux et que j'ai relevés dans le *Cartulaire* de l'abbaye de Beaulieu en Limousin.

Le plus ancien, qui est de 930, est une donation de la *curtis* de Tauriac et de son église faite à cette abbaye par Adémar, vicomte de Salers[5].

La seconde charte, datée de 971, ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de notre Tauriac girondin, car elle le situe suffisamment. Il est dit, en effet, dans cette donation qui confirme et augmente la précédente : « ... nous concédons

1. Bertrand avait donné la majeure partie de ses biens à la basilique des Saints-Pierre et Paul, du Mans.
2. Il doit s'agir du roi Clotaire qui l'avait comblé de bienfaits.
3. *Marogilum* — Mareuil. — *Rufaniacum* — Rouffignac, Rouffigny.
4. V. aux pièces justificatives, n° 00.
5. Salers, chef-lieu de canton, arrondissement de Mauriac (Cantal).

auxdits moines de Beaulieu, tous les ports et tous les moulins existants ou qui ont existé depuis le lieu appelé de *Noirfonds* (?)[1], situé sur les bords de la Dordogne, jusqu'à l'église St-Martial de Tauriac[2]. »

La villa *Tauriacus* de Bertrand est donc devenue une curtis[3] en 930 ; de plus, une église dédiée à saint Martial, fondée depuis un temps indéterminé, mais ne devait évidemment pas exister au VIIe siècle, encore qu'il soit permis cependant de présumer que la villa d'un évêque tel que Bertrand devait posséder au moins un oratoire ou une chapelle.

Maison dans Bordeaux[4].

Enfin, l'évêque Bertrand possédait une maison dans Bordeaux, sous les murs de la Ville, mais sans autre précision de lieu et dont nous ne parlerons que pour mémoire : « ... Je laisse à notre très-doux neveu Sigechelme et à ses descendants, la maison que mon frère Ermenulfe et moi avons récupérée par nos soins, et qui est sous les murs de la Ville de Bordeaux avec ce que nous y avons ajouté et toutes ses dépendances. »

Nous complèterons l'étude de ces noms de lieux, par quelques considérations d'ordre plus général que l'analyse des textes les concernant nous a suggérées.

Il s'agit de villas, toutes créées et agencées sous la domination romaine, qui, quoique passées de mains en mains, avaient conservé leur appellation d'origine, tirée elle-même du nom de famille de leurs premiers possesseurs. Nous savons, par les fouilles que la plupart d'entre elles, avaient été détruites

1. Le texte porte : « de *Nigrogurgite*, — *Nigrogarsite*, — *Nigrogarsitto*. »
2. Cette église du Xe siècle a été détruite et remplacée par une église romane du XIIe dédiée à saint Etienne.
3. La villa franque s'appelait curtis = court.
4. V. aux pièces justificatives, n° X.

et relevées sur le même emplacement deux et trois fois à la suite des invasions.

Au VIIe siècle, leurs détenteurs — qui les avaient eues, soit au résultat du partage des terres entre les vainqueurs, soit par une usurpation violente du genre de celles signalées par l'évêque Bertrand — sont tous des Francs; il n'est que de considérer leurs noms : Audéric, Arnulfe, Charnulfe, Childegern, Bertrand dit Betto, fils de Childegern, Remoald, Sigechelme, Ermenulfe, etc.

Autant d'exemples de l'invasion de l'élément franc dans notre région au détriment du vieil élément gallo-romain, ce qui est d'autant plus à retenir qu'elle se révèle plus considérable qu'on ne l'a généralement admis jusqu'ici. Aussi, est-ce là une question sur laquelle nous nous proposons de revenir plus en détail et avec une documentation plus abondante.

D'autre part, nous avons eu quelques exemples du démembrement progressif de ces grands domaines gallo-romains; on en a aliéné, on en a acquis des *portions*, quelquefois aussi on les a reconstitués, comme Bertrand l'a fait pour *Tauriacus*, qui paraît être encore resté dans son intégralité plus de deux cents ans après, lorsque le vicomte de Salers, Adémar, en fait don à l'abbaye de Beaulieu en Limousin.

De ces domaines encore cultivés par des esclaves ou des colons, au VIIe siècle, leurs propriétaires tiraient d'importants revenus, du vignoble notamment; ils y avaient aussi des demeures de plaisance.

Certains, cependant, comme la *colonica Vincentia* étaient des exploitations exclusivement agricoles, sans maison de maître; de même pour *Breselum* qui consistait en *pinadars* où des familles d'esclaves exploitaient la résine et la poix, et c'est là un document très intéressant pour l'histoire économique de cette région à caractère landais.

Enfin, il nous a été donné, par surcroît, par le groupement

de ces documents épars, de connaître : 1° les fondations de l'abbaye de Ste-Foy de Conques-en-Rouergue ; 2° les possessions de l'évêque du Mans, Bertrand, le tout sur le territoire de l'actuel département de la Gironde; 3° de jeter quelques lumières nouvelles sur les origines de la ville de Ste-Foy-la-Grande et de la commune de Tauriac, en particulier.

Pièces justificatives

I

Œcclesia de Vinairols.

1076.

Omnipotentis Dei largissima pietas pro terrenis cœlestia, pro perituris œterna commutata et pro parvis centuplicata redonat. Idcirco ego Falco de Barta, ob hoc quod in tempore avorum meorum in quodam loco mei honoris olim sanctœ Fidis ecclesia in honore fuerat et, sicut superstes adhuc narrant, tanta virtus inibi operabatur ut etiam navis per se sola sine gubernatore peregrinos ad eādem ecclesiam venientes, causa orandi recuperandœque sanitatis adventaret et transmearet, cum monachis sanctœ Fidis de Conchis concordavi, et quia uxor mea primitus hoc noluit, perculsa divinitus multa febre et allopitio recognita, quamvis esset suum sponsalicium, me ut darem impulit. Erat enim tunc supradictus locus spinis ita et silvestris frondibus obsitus ut pocius esset habitacio ferarum et latronorum quam bonorum virorum. Qua de re compulsus, metuendo Dei judicio, cupidusque futura melioratione loci, tali modo dicendo facio donum. Ego Falco et uxor mea Florencia et infantes nostri damus Sancto Salvatori et Sanctœ Fidi de Conchis nostrum mansum de Vinairols, in tali convenientia ut monachi sanctœ Fidis faciant ibi ecclesiam. Et si ibi mercatum pactum fuerit, retineo mallevantiam usque ad XV dies; et si non reddidero usque ad XV dies, non amplius

michi credat ipse cui fraudem dixero. Et si homines istius mansi vel villœ per monachum non se justificaverint, retineo justiciam, ita ut gaddium et quicquid de placito ville habere potero fideliter monachis sanctœ Fidis reddam. Dono similiter sanctœ Fidi de Conchis portum Dordoniœ qui est juxta mansum suprascriptum totum quod ego habeo, sicut Bonafossus per me tenet. Et si navis salinaria ibi advenerit, retineo medietatem debiti quod ibi simul missuri sumus concorditer ego et monachus sanctœ Fidis. Et dono similiter ut in Dordonia inter me et monachos sanctœ Fidis faciamus scavam; et si ego non dedero medietatem operis scavœ sanctœ Fidis monachis, si ipsi eam sine me fecerint, sit monachis in dominio. Dono similiter sanctœ Fidi illam meam terram quœ est juxta locum de Vinairols ad faciendum, ita ut reddant michi quartam partem fructus; et accipio de Poncio monacho propter hujus terrœ faciendam XXXV solidos de denariis Pictavinos et unam mulam ad prestandum Rome. Dono etiam similiter paxeriam meam, ita ut monachi faciant eam, et michi reddant tertiam partem.

S. Falconis. S. Augerii de Gorzon. S. Grimoardi de Picon. S. Ademari de Sablonag. S. Geraldi de Gardona. S. Willelmi de Poig. S. Poncii monachi, sacristœ altaris sanctœ Fidis. S. Poncii Rutenensis presulis, in cujus presentia hanc facio scribere cartam, eo tempore quo papa Gregorius VII convocavit Romœ magnum sinodum episcoporum et abbatum adversus Hœenrici regis placitum, et quo tempore Stephanus abbas Conchensis Figiaci monasterium ab eodem papa impetravit, asserentibus omnibus qui erant in palacio, ut sicut regalia monstrabant, perpetuo abbati Conchenti esset subditum et Serviret sicut membra capiti. — Durantus levita Scripsit[1].

1. V. *Cart. de Conques*, p. 52.

II

Ecclesia de Braigs

(1074-1087 avril)

In nomine summe et individue Trinitatis. Ego Falcho et uxor mea Florentia et infantes nostri, ego vero Austria et infantes mei, ego vero Fulco et uxor mea et infantes nostri, ego quidem Hugo frater ei, ego autem Ademarus de Sablonag, ego quippe Ebrardus d'Espainols et fratres mei damus sancto Salvatori et sanctæ Fidi de Conchis, et abbati Stephano et monachis præsentibus et futuris æcclesiam Sancti Martini de Braigs ad alodum, scilicet totum phevum presbyterale, sicuti unquam melius habuit presbyter. Hoc donum, sicuti nos facimus, laudat domnus episcopus Agennensis et Amancus ejus archidiaconus et cæteri sui clerici. Si qua vero persona huic donationi in aliqua re contraria extiterit, non habeat potestatem et insuper iram omnipotentis Dei incurrat.

Scripta est hæc donatio in mense aprilis, domno papa Gregorio presidente et Phylippo Francorum rege regnante. — S. Willelmi Gardone. S. Grimoaldi de Pigon. S. Willelmi Grimoardi. — Durannus Scripsit[1].

III

De Mare Stangno.

(1108.)

In Dei nomine. Ego Gaucelmus et fratres mei Arnaldus Catiarmati, Achelmus Willelmi, Gonbaldus quoque Rodberti, coram principibus castri nostri, ducti amore Dei et precibus domni Galterii, donamus sancto Salvatori et beatæ Fidi gloriosæ virgini de Conchis atque Begoni abbati, monachis que ejusdem

1. V. *Cart. de Conques*, p. 52.

loci tam presentibus quam futuris, pro redemptione etiam animarum nostrarum et omnium parentum nostrorum. illum locum qui vocatur Mansirot situm inter mare et stagnum, quantum ad nos pertinet et generationem nostram, integre et ingenue in perpetuum possidendum. Hoc autem faciamus ad salvetatem et monasterium sub honore Dei et beatæ Fidis ibi construendum et ad cunillos etiam per forestem nutriendos, sicuti cruces imposite designant per circuitum. Extra quoque hunc terminum damus prædicto loco omnem terram arabilem que in tota illa foreste inveniri bona et poterit ad laborandum et cetera que inde necessaria fuerint ad usus fratrum ibi Deo serventium, concedentes etiam pascua porcorum ingenue et vaccas a paduir per forestem tam in estate quam in hieme. De venis quoque piscatoriis, cum facte fuerint, ingenue concedimus terliam partem ad ipsam beatæ Fidis salvetatem quam secundum loci situm placuit appellari Marestagnum. Post discessum vero domni Galterii, prior prefati loci de ipsa beatæ Fidis congregatione, vir religiosus et timens Deum eligatur, nec facile aliquando dejiciatur, nisi forte, quod absit, viciosus repertus fuerit, et sic clarescentibus culpis ejecto, alius qui dignus sit subrogetur.

Ego gratia Dei A. Burdigalensis archiepiscopus cum consilio et auctoritate clericorum meorum supradictum omnem donationem laudo et confirmo et in quantum pertinet ad ipsam beatæ Fidis salvetatem, salva reverentia nostræ sedis, concedo ingenue omne jus et debitum ecclesiasticum perpetuo inibi conservandum.

Ego W. dux Aquitaniæ, ductus precibus domni P. venerabilis Pampilonensis episcopi seu domni Galterii servi Dei, hanc cartam donationis laudo et confirmo et quicquid deinceps ab aliquo in terra mea ad ipsam beatæ Fidis salvetatem datum fuerit ingenue concedo, dono securitatem semper et ingenuitatem per totam terram meam coram principibus patriæ rebus omnibus que ad ipsam jam prænominatam salvetatem pertinent.

Facta carta donationis anno ab incarnatione domini MCVIII, in festivitate beati Andreæ, coram principibus patriæ, regnante Philippo rege Francorum, ac domno P. episcopo præsidente Pampilonensi æcclesiæ et Conchensi monasterio, domno Begone abbate. — S. domni A. archiepiscopi. S. W. ducis et comitis. S. Hugonis de Laziniano. S. Arnaldi de Blancafort. S. W. Furt. S. Aimerici de Burg. S. Combaldi archidiaconi. Fortis Gaucelmi archipresbyteri inter alios laudavit. S. Gaucelmi et fratrum ejus de Lasparra, S. Gonbaldi Rotberti. S. W. Helie. S. W. prepositi. S. Rotlandi et fratrum ejus de Castello Novo. S. Guitardi de Burg. S. Petri de Burdigala. — Bonefacius, beatæ Fidis monachus, hanc donationis scripturam dictando subscripsit[1].

IV

De Monte Boario.

(Fin du XIe s.)

Ego Ainer Sancius facio convenientiam cum Deusdet monacho et filius meus Boso de illa decima de Monte Boario usque in rivo decurrente in Drot, ut habeant monachi sancti Macharii medietatem de decima et monachi Sanctæ Fidis aliam medietatem. Similiter dividant proferentias de altario et de cimiterio. Et monachi sanctæ Fidis debent michi ostendere et Bosoni unum locum ubi faciant unam mansionem monachi sancti Macharii in qua congregant partem suæ decime. Et si monachi sancti Macharii alicubi potuerint invenire in his finibus ad emendum de decimario, monachi sanctæ Fide reddant medietatem precii et accipiant medietatem comparationis. Similiter et si monachi sanctæ Fide aliquid comparaverint, monachi sancti

1. V. *Cart. de Conques*, doc. n° 481, p. 348.

Macharii reddant medietatem. Si quis hoc contradicere voluerit, anathema sit, fiat, fiat[1].

V

Villa de Tauriac.

Villæ nomine Tauriaco portionem illam quam Nunciana inibi tenuit, et nos modo per præceptionem domni nostri, sicut Marogilo et Rufianaco tenemus, et inquam villæ Tauriaco tam portionem illam Nuncianæ quæ fuit, et modo ad nostram ditionem pervenit, quam et portionem illam, quam Audericus et nepotes sui filii germani sui et germanæ suæ nobis vendiderunt, et ipsum insimul conjunximus, te, sacrosancta ecclesia, hæres mea, habere jubeo (*Test. Bertranni*, p. 210)[2].

VI

Blacciacus

(*Plassac*).

Villa Blacciacum sita in territorio Burdegalensi, secus castrum Blavium, quæ est super alveum Garumnæ, licet a parentibus meis longo tempore fuit possessa, et per interregna, vel adolescentiam genitricis meæ, fuit de jure suo ablata; et ab Arnulfo, filio Maurilionis, qui eam occupaverat, per testamenti sui paginas, dum illic esset, ad sanctas ecclesias, hoc est, Burdigalensem, Turonicam, et Engolismensem, duæ partes ex ipsa villa sunt delegatæ : tertiam Charnulfus germanus ipsius Arnulfi possidebat. Unde altercationem habuimus natam inter nos et ipsos de prædicta villa; sed ille recognoscens quod nobis legitime debebatur, coram ipsis pontificibus qui duas partes ex

1. V. *Cart. de Conques*, doc. n° 51, p. 51.
2. V. *Diplomata*, t. I, p. 210.

hoc possidere videbantur, et nobis præsentibus, tertiam ex omnibus de villa ipsa reddidit, etc.[1].

VII

Vincentia.

Colonicam vero Vincentiam (Mab. Vincentianæ), quam domna et genitrix mea possedit, et nos eam modo in Dei nomine possidere videmur, quæ secus ipsum agrum Blacciaco esse videtur, basilicæ sancti Petri et Pauli cum mancipiis, vineis et terris volo esse donatam[2].

VIII

Floirac.

Villam Floriaco, sitam inter duo maria, quæ parentum meorum fuit, et quam postea genitrix mea per orphanitatem perdidit, et a Childegerno, malo ordine, fuit possessa; cujus villæ medictatem cum mancipiis, domibus, vineis, sylvis, omnique termino suo, vel adjacentibus sibi, a Bertranno, sive Bettone, filio ipsius Childegerni, dato pretio, redemi, volo ut in ipsa villa, quæ parentum meorum fuit, basilica sancti Petri et Pauli in perpetuo dominetur[3].

IX

Bresetum.

(*La Brède*).

Locum vero qui appellatur Bresetum in territorio Burdigalense, ubi picarias habere videmur, et, dato pretio, eum a Remoaldo quondam comparavimus, ipsam rem cum picariis inibi manentibus et familiis eorum vel pineto, sicut a me præsenti tempore possidetur, post meum obitum, tu, sancta ac venerabilis basilica domni Petri et Pauli, ad tuam revoces ditionem, ut exinde omnis singulis pix recipiatur[1].

1. V. *Diplomata*, t. I, p. 206.
2. *Ibid.*, p. 207.
3. V. *Diplomata, ibidem.*

X

Maison dans Bordeaux.

Domum vero infra muros civitatis Burdigalensis, quam ego et germanus meus Ermenulfus nostro opere recuperavimus, ipsam domum cum emptitia seu adpenditia sua additione, dulcissimo nepoti nostro Sigechelmo jubemus pervenire, ut ipsam habeat et possideat et suis posteris ad possidendum relinquat[2].

ADDENDUM

Nous avons omis de donner ci-dessus, à sa place, la note relative au Document n° IV : *de monte Boario.* Il s'y agit de la perception d'une dîme, sur un territoire ou une paroisse allant *de monte Boario* jusqu'au ruisseau qui se jette dans le Drot. Quel est ce ruisseau ? La Charte ne le désigne pas. Nous n'avons point davantage pu identifier le *mons Boarius* avec aucun des noms de lieux actuels de l'Entre-deux-Mers. On y trouve des « Borie, la Borie », mais ces toponymes sont issus du thème « *boria* » et non de « boaria ». La recherche reste donc ouverte.

1. V. *ibid.*, p. 207.
2. *Test. Bertranni*; *Diplomata, ibid.*

Nos carrières de pierre girondines et nos anciens monuments

Par Alexandre NICOLAI

On s'est fort peu occupé, jusqu'ici, de rechercher comment et avec quels matériaux nos anciens monuments de Bordeaux avaient été édifiés.

Le département de la Gironde est particulièrement riche en carrières de pierre à bâtir, aussi n'ont-elles cessé d'être exploitées depuis des siècles[1].

Les Gaulois n'ayant pas construit, il ne fait aucun doute que les Romains, les plus grands bâtisseurs du monde après les Egyptiens, ont été des premiers à ouvrir des galeries dans nos assises calcaires girondines. Elles étaient trop à leur portée et fournissaient de trop bons matériaux pour qu'ils les aient négligées, encore que Jouannet ait avancé qu'ils préféraient la pierre de la Charente-Inférieure[2].

1. Les carrières abondent dans les falaises calcaires des bords de la Garonne, de la Gironde, de la Dordogne et aussi dans le Libournais, l'Entre-Deux-Mers; les centres de production les plus connus dont : Bourg, Roque-de-Tau, Tauriac, Marcamps, St-André-de-Cubzac, St-Michel-de-Fronsac, Rauzan, Jugazan, Citon-Cenac, Le Tourne, Baurech, Barsac, Cérons, etc.

2. Jouannet s'est évidemment appuyé d'un texte, mais sans en donner la référence; en tous cas, il apparaîtra dans la suite de ce travail, que le Palais-Gallien et les Piliers de Tutèle ne devaient rien à la Charente-Inférieure. Nous possédons au Musée des Antiques, un nombre important de fragments d'architecture ayant appartenu à des monuments divers, entablements, frises, corniches, colonnes, stèles, autels, etc.; je serais heureux si quelque architecte de nos collègues voulait bien procéder à leur examen.

On a, d'ailleurs, trouvé en maints endroits des traces non équivoques de leur établissement dans les centres carriers : dans l'Entre-deux-Mers, le Blayais, à Bourg, à Tauriac, etc...; à l'abri de la Fée, commune de Marcamps, où nous avons retrouvé en couche stratifiée les abondants déchets de leur exploitation, François Daleau a reconnu un de leurs foyers reposant au-dessus de la couche préhistorique, avec cendres, débris de poterie et une médaille d'Antonin.

Le moyen âge qui a construit nos villes et nos bourgs, châteaux, églises et bastides, a tiré, sans arrêt, de la veine calcaire. A toutes les époques d'activité économique, au lendemain des guerres, quand il a fallu réédifier, réparer les ruines, aussi par les temps de grande prospérité entre le XVIe et le XIXe siècle, on a ouvert galeries sur galeries.

Après s'être comptée par milliers, la population des ouvriers carriers s'est progressivement raréfiée dès à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle à mesure que l'extraction de la pierre devenait plus onéreuse. Par suite de la hausse des salaires et du prix des transports, la pierre ayant trop enchéri, a été remplacée par des succédanés : la pierre factice et le ciment l'ont détrônée et ainsi se tarit chaque jour davantage cette source de prospérité dans nos campagnes.

Aussi, a-t-on des raisons de conserver quelque tendresse pour nos vénérables églises romanes faites d'un si bel appareil, nos cloîtres, nos abbayes, nos collégiales, nos insignes cathédrales, nos châteaux avec leurs courtines, leurs tours et leurs donjons, nos vieux logis des villes et des champs.

Qu'offrirons-nous en échange à la postérité; lui sera-t-il seulement donné d'apprécier ces énormes cubes en ciment, chers à la génération présente ?

1° *Le Temple dit des Piliers de Tutèle et le Palais-Gallien.*

Il est assez curieux que ce soit dans un document du XVIIIe siècle, que nous trouvions le renseignement qu'il nous faut sur les deux plus anciens édifices de Bordeaux : *les Piliers de Tutèle* et le *Palais-Gallien.*

L'architecte Louis avait envisagé, dans ses devis pour la construction du Grand-Théâtre de Bordeaux, l'emploi de pierre de Bourg et de Roc-de-Tau. A Paris, où le projet avait été envoyé pour approbation, on s'inquiéta, les matériaux de ces carrières y étant ignorés; aussi, le Contrôleur général Terray chargea-t-il l'architecte Paris de lui faire un rapport à ce sujet. Il s'agissait de savoir si Louis avait, ou non, innové quant à la manière habituelle dont on construisait à Bordeaux. Il dut donc s'expliquer et le fit avec des détails d'un intérêt tout particulier pour notre sujet.

Louis se défend, tout d'abord, d'avoir innové en quoi que que ce soit; non seulement, il a suivi les usages du Bordelais, mais encore il s'est assuré de la qualité des matériaux proposés, en pierre dure, tendre et en moellons. Puis, il a interrogé les plus anciens monuments de la Ville; dans chacun il a prélevé des échantillons tant de leurs pierres de parement que de leurs fondations et c'est ainsi qu'il justifie le choix de ses matériaux :

« On a donc cru ne devoir employer que le moellon dur des carrières de *Roc de Tau*, non seulement parce que les constructions modernes de Bordeaux les plus solides sont presque toutes établies avec ce moellon..., mais encore parce que les *Piliers de Tutèle*, qu'on sait par tradition être bâtis depuis environ seize siècles, en étaient entièrement composés.

» La destruction de la fondation de ces Piliers à laquelle on a été forcé pour établir les fondations de la nouvelle salle

de spectacle, a coûté considérablement de frais et de temps à cause des mines répétées de proche en proche qu'il a fallu faire pour parvenir à désunir cette bâtisse...

» On remarquera encore que la fondation des Piliers de Tutèle qui avait quinze toises de longueur et qui a été détruit dans presque toute cette étendue, n'était absolument composée que du moellon du pays sans mélange quelconque de pierre de taille ni sur le sol ni dans le corps de la maçonnerie. Cette fondation, cependant, supportait un monument d'environ soixante-seize pieds de hauteur, au lieu que la maçonnerie de la nouvelle salle de spectacle ne s'élèvera au-dessus du rez-de-chaussée que d'environ soixante pieds.

. . . .

» Nous avons fait déchausser par des fouilles assez profondes, quelques parties des fondations du *Palais-Gallien*, monument à peu près de la même antiquité que les *Piliers de Tutèle.* Nous avons reconnu que ces fondations sont composées dans les premières assises de moellon de *Roc de Tau*, et que tout le reste de l'édifice est absolument construit avec de petites assises de la même pierre, séparées à distances égales par trois rangs de briques posées de plat, qui prennent toute l'épaisseur du mur, et il faut remarquer que cette pierre est encore plus tendre que celle de Bourg. Cependant, malgré la barbarie des temps qui ont suivi, malgré son défaut d'entretien, malgré les dégradations causées pendant seize cents ans par les intempéries et par les démolisseurs, cette énorme maçonnerie élevée encore de plus de cinquante pieds au-dessus du sol en certains endroits, se présente sans altération.

» ... L'inspection de ces vieilles bâtisses suffirait pour déterminer un architecte qui a des fondations à faire en faveur des matériaux tendres. On aperçoit très aisément que la pierre de *Bourg* s'est conservée entière et a même durci par le laps de

temps, sans que l'humidité du local ait pu lui nuire. Celle de *Roc de Tau* dont on remarque des restes de voûtes et de fosses d'aisances, est aussi saine que si elle venait d'être employée et a pris aussi une consistance beaucoup plus forte, cela est constaté par la croûte qui s'est formée sur les parements. »

Voici donc qu'il résulte de l'expertise, à laquelle Louis s'était livré, que le Temple gallo-romain, dit des *Piliers de Tutèle*, comme l'amphithéâtre communément appelé *Palais-Gallien*, ont tous deux été construits avec de la pierre de *Roc-de-Tau*[1], ce qui lui confère de précieux parchemins.

Cette grande et belle falaise calcaire qui domine de ses à-pics la rive même de la Gironde et se continue de Roc-de-Tau jusque vers le *Pain-de-Sucre*, était trop apparente et d'une exploitation trop commode pour que les Romains l'aient négligée, car le fleuve s'offrait à pied d'œuvre pour rendre le transport aussi facile que rapide et peu onéreux.

Dans le trafic intense qui s'établit sur cette côte pour la pierre, les vins et autres denrées récoltés dans les grands domaines agricoles et viticoles du Blayais et du Bourgeais, joint aussi à la présence d'une population de pêcheurs, on peut voir l'origine de tous ces petits ports de la Gironde et de la Dordogne qui furent si actifs pendant tout le moyen âge et jusqu'à la création des chemins de fer qui marqua le début de la décadence de la batellerie.

Il ne faut point songer à retrouver, aujourd'hui, de ce côté, trace des carrières ouvertes par les Romains, car c'est la falaise elle-même qui a été abattue de la crête à sa base; en certains points, la muraille calcaire a reculé de centaines de mètres à l'intérieur des terres où elles présentent des à-pics verticaux de vingt et trente mètres de hauteur.

1. C'est bien à tort que la carte de l'Etat-major porte : *Roque-de-Tau*; on lit *Roc-de-Tau* dans les anciennes cartes; mais la consultation des plus vieux documents d'archives, oblige encore à une autre rectification, car, aux XIIIe et XIVe siècles, le lieu et le château s'appelaient : *Roc-du-Taur*.

Ainsi s'explique également la disparition des grottes et abris de l'époque préhistorique qui devaient y abonder alors que les populations riveraines du fleuve vivaient exclusivement du produit de la pêche et de la chasse.

2° *La flèche de St-Michel.*

En ce qui concerne le clocher ou campanile de St-Michel de Bordeaux, dont la construction commença en 1486, nous trouvons des renseignements précieux dans les Registres des comptes de la fabrique où, par le détail des paiements effectués, l'on peut suivre au jour le jour la marche du chantier jusqu'au moment angoissant où, au péril de sa vie, Bauducheu maçonna la croix de fer à l'extrême pointe de l'aiguille.

Ici, c'est aux carrières du Tourne et quelque peu de Baurech, sur les bords de la Garonne, que l'on avait demandé les matériaux.

Très souvent, c'est le maître d'œuvre lui-même, Jean Lobas, qui se rend au Tourne pour passer les commandes de pierre ou presser les livraisons, et ses frais de déplacement sont portés.

On sait, par les paiements effectués, que les principaux carriers avec lesquels on traita étaient : Bertrand Rouault, Philippe Cheney, Pierre de Labeyria, Pierre Helyes du Tourne, Jean Choveau et Jean Balureau de Baurech.

Il n'y a point trace de commandes à d'autres carrières, sauf en 1492, où l'on règle cinq cents et demi cent de « queyria » de Saintonge, mais il est infiniment probable que, le clocher étant achevé à cette date, il s'agit d'une réparation à l'église même.

Ici donc, ce sont des carrières de l'Entre-deux-Mers qui sont à l'honneur et Dieu sait si les Bordelais du XVe siècle furent fiers de cette flèche que la foudre devait si peu épargner par la suite.

3° *L'église de St-Michel et la cathédrale St-André de Bordeaux.*

Avec ces deux monuments religieux dont Bordeaux s'enorgueillit à juste titre, nous revenons à l'expertise de Louis; il a étudié avec soin les matériaux de ces deux églises et reconnu qu'ils étaient de pierre de Bourg[1].

Voici ce qu'il dit :

« ... La pierre tendre de Bourg est sans contredit la meilleure qu'il soit possible de trouver ici pour servir indistinctement à toutes sortes d'ouvrages. Elle a plus de densité que la pierre de St-Leu; c'est avec elle que les bâtiments les plus importants de Bordeaux ont été construits. Parmi ceux d'une moyenne antiquité, on peut citer la *cathédrale de St-André*, l'*église de St-Michel*, etc., et elle a été employée dans les temps plus modernes au *Château Trompette* et aux façades intérieures des deux pavillons qui terminent la *Place Royale*, sans avoir donné jusqu'à présent aucune preuve sensible de mauvaise qualité.

» Non seulement il est prouvé que cette pierre est très bonne pour être employée dans les parties exposées à l'air, parce qu'elle est légère, se taille aisément et ne se dégrade point, mais il est encore très avéré qu'on doit lui donner la préférence sur toutes les autres pour servir dans les lieux humides et dans les terres, et c'est ce qui nous a déterminé à construire avec elle la plus grande partie de nos fondations. »

J'imagine que les carriers de Bourg tireront quelque vanité de savoir que c'est au travail d'extraction de leurs ancêtres que la ville de Bordeaux doit la matière dont se composent les églises de St-Michel et de St-André; eux aussi pourront dire :

1. Bourg-sur-Gironde, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blaye; situé sur la Dordogne, il s'est appelé *Bourg-sur-mer* au moyen âge. Tout au plus, devrait-il s'appeler *Bourg-en-Gironde*, comme *Bourg-en-Bresse*. Les étrangers qui passent par cette ville sont toujours surpris d'apprendre que c'est la Dordogne et non la Gironde qui est à leurs pieds. Quand donc modifiera-t-on ce toponyme?

« ... *quorum pars magna fui* ! »; quelle plus belle réclame pour la qualité d'une pierre tendre qui peut présenter de tels témoins !

4° *Le Château-Trompette.*

Les fortifications nouvelles du Château-Trompette, décidées en 1666, exigeaient la fourniture d'une énorme quantité de matériaux. Or, on avait fait choix de carrières situées dans la paroisse de Marcamps, en Cubzaguais, exactement dans le site ou hameau de *Jolias*.

Comme elles se trouvaient à une certaine distance de la Dordogne et que, par ailleurs, la voie de terre était impraticable à cause du mauvais état des routes, on imagina de creuser un canal reliant le centre de l'exploitation à la petite rivière du Moron qui est un affluent de la Dordogne. C'est par une erreur certaine qu'il est indiqué dans le rôle des dépenses qu'il en coûta pour son excavation et son curement, que ce canal partait de derrière l'église de Prignac; c'est de *Jolias* derrière l'église de Marcamps, qu'il faut entendre. Ce canal quoique depuis longtemps laissé sans entretien, existe toujours. La pierre gagnait donc le Moron, puis la Dordogne, d'où les gabarres la portaient à Bordeaux.

Toutes les paroisses du Cubzaguais[1] furent tenues de fournir la corvée pour le creusement du canal à proportion du nombre de leurs habitants; sur le total prévu et imposé de 3.367 journées, il y eut une défaillance de 1.098 journées[2].

Voilà donc d'autres carrières, situées cette fois dans la région du Cubzaguais, qui ont contribué à la dernière puissance

1. Elles étaient alors au nombre de 19; le canton de St-André-de-Cubzac n'en compte plus que dix et Marcamps et Prignac appartiennent actuellement au canton de Bourg.

2. V. le décompte de ces corvées par paroisse, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXXII, p. 220.

militaire de cette citadelle des Bordelais, qu'elle maintenait sous son canon en souvenir des mauvais jours et dont la démolition fut accueillie par eux avec un soupir de soulagement.

5° *Le Grand-Théâtre.*

Pour la construction du Grand-Théâtre de Bordeaux, on tira de la pierre de diverses régions, mais on peut dire que la majeure partie de sa maçonnerie est sortie des carrières de la Gironde et plus spécialement de celles de *Roc-de-Tau* et de *Bourg*.

On a déjà pu le pressentir par l'exposé des raisons qui avaient présidé au choix de ses matériaux par Louis.

En suivant les réponses qu'il fit au questionnaire de l'architecte Paris, chargé d'éclairer le Contrôleur général Terray sur son projet, nous allons retrouver toutes ces carrières avec l'affectation particulière de chacun de leurs matériaux à telle ou telle partie de l'édifice et leur prix de revient mis en place[1].

« 3. — La toise cube de moilon dur prise dans les carrières de *Roc-de-Tau*, à cinq lieues de Bordeaux, en descendant la rivière, coûte, rendue à pied d'œuvre, 27 liv.

» 4. — Le prix de la toise cube de maçonnerie en moilons de *Roc-de-Tau* pour fourniture de chaux, sable, échafaudage dans les fondations et main-d'œuvre, a été passé à 31 liv. 6 sols.

» 5. — Le pied cube de pierre de *Bourg* au chantier revient à environ 5 s. 4 d. Il faut remarquer que ce prix n'a lieu que pour la pierre de *Bourg* dont les dimensions n'excèdent pas trois pieds cubes. A l'égard des pierres plus considérables, il a été passé, le 4 mars dernier, un marché avec les frères Le Guet, carriers, qu'on a fait venir de Paris, pour fournir la pierre de *Bourg* depuis trois pieds cubes jusqu'à vingt-cinq

1. V. *Arch. hist. de la Gironde*, t. LI, p. 358 et s.

indistinctement, à raison de 11 s. le pied cube rendu au chantier.

» Le pied cube de pierre de taille dure de *St-Macaire*, pris dans les *carrières* de *Lavison*, à peu de distance de la Garonne, à sept lieues au-dessus de Bordeaux, et celuy de *Barsac* et *Céron*, à une et deux lieues au-dessous, reviennent pour les quartiers qui excèdent trois et quatre pieds, à 15 s. 6 d.

» Le pied cube de pierre dure de *St-Michel*, près de *Fronsac*, coûte 20 s. rendu à pied d'œuvre.

» Le pied cube de pierre de *Taillebourg*, de *St-Savinien* et de *Crézane*, revient, rendu au chantier, à 1 liv. 5 s. 6 d.

» 6. — Prix de la main-d'œuvre : La maçonnerie en pierre de taille de *Bourg* sera payée aux entrepreneurs suivant le marché et tel employ qu'on lui donne, soit comme maçonnerie pleine en pierre de taille, ou seulement comme faisant parement de maçonnerie dont l'intérieur en moilons, à raison de 97 liv. 3 s. 6 d. la toise cube.

» 7. — Prix de la main-d'œuvre pour la toise superficielle : Elle sera payée avec toutes ces conditions, d'après le marché passé, à raison de 25 liv. 14 s.

» 8. — Prix de revient de la main-d'œuvre, avec fourniture de chaux et sable pour la toise superficielle de pierre de taille de *Roc-de-Tau* appliquée à la construction des voûtes, frais de ceintres compris : A 21 liv. 14 s. 6 d. suivant le marché.

» 9. — La toise quarrée de moilons sur deux pieds d'épaisseur, depuis l'arrasement des fondations jusqu'à la plus grande élévation des murs, eu égard aux différentes hauteurs, compris frais d'échafaude, etc., avec les chaînes en pierre de *Bourg*, sera payée :

» A vingt pieds de hauteur	28 liv. 18 s.
» A trente pieds	30 — »
» A quarante pieds	33 — »
» A cinquante pieds	37 — »
» A soixante pieds	42 — »

» 10. — La toise superficielle de pierre de *Bourg*, à deux parements sur deux pieds d'épaisseur, reviendra, prix commun, depuis trente pieds de hauteur jusqu'à soixante, à 46 liv. 4 s. pour la main-d'œuvre avec fourniture de chaux et de sable, les équipages compris.

» Dans les mêmes conditions, mais à deux parements sur trois pieds d'épaisseur, la toise superficielle de pierre de taille, tirée des carrières de *St-Macaire*, *Barsac* ou *Créon*, reviendra à 174 liv. 16 s.

» La toise superficielle de pierre de taille à deux parements sur trois pieds d'épaisseur, tirée des carrières de *Rosan*, coûtera 216 liv. 4 s.

» La toise superficielle de pierre de *Taillebourg* à deux parements sur trois pieds d'épaisseur, coûtera 288 liv. 14 s. 5 d.

» Il faut observer que le prix pour ces trois derniers articles est relatif à la hauteur de vingt pieds. On ne croit pas être dans le cas de les employer à une plus grande élévation.

» 11. — Concernant les conditions faites avec les entrepreneurs pour la maçonnerie en moulures de toute espèce, faisant partie d'architecture, et les diverses espèces de pierre destinées à cet usage :

» On construira en pierre dure de *St-Michel* toute la façade de l'entrée formant péristile jusqu'à la terminaison du premier ordre, et les façades extérieures jusqu'à l'imposte des arcades.

» Tout le reste en pierre de *Bourg*.

» La toise superficielle en pierre de *St-Michel* à deux parements, appliquée aux façades, les saillies des barres, moulures, impostes, archivoltes, chambranles des croisées, balustres, etc., confondus dans le toisé tant plein que vuide, épaisseur réduitte et prix commun relativement aux différentes hauteurs, reviendra à 187 liv. 5 s.

» La toise superficielle en pierre de *Bourg*, appliquée au même usage, coûtera 164 liv. 5 s.

» 13. — Le carrelage en dalles sera de pierre dure de *Barsac*, avec deux pieds en carré et la toise superficielle coûtera tous frais compris, 31 liv.

» 16. — Le pied courant de marches d'escalier de 16 à 17 pouces de giron, en pierre de *Rosan*, main-d'œuvre et fourniture comprises, sera payé 2 liv.

» Le pied courant de marches ordinaires de 13 à 14 pouces de giron, à cause du recouvrement, coûtera 1 liv. 4 s.[1] »

Ayant examiné, l'un après l'autre, tous les autres articles du devis concernant la serrurerie, la ferronnerie, la menuiserie, la charpente, la couverture, la vitrerie, etc., l'architecte Paris rend hommage à l'artiste Louis, à son superbe plan qui dotera la Ville de Bordeaux, et à meilleur compte, d'une Salle de spectacle qui passera en splendeur celle de la capitale.

Il le félicite du soin avec lequel il a choisi ses matériaux après de sérieuses enquêtes sur la manière dont avaient été construits les plus anciens monuments de Bordeaux; il reproduit, en son entier, ce rapport de Louis, dont nous avons déjà donné quelques passages et auquel nous ferons ce dernier

1. On a vu que Louis avait prévu l'emploi de pierre de Rauzan; on en tira aussi de Jugazan. On la centralisait au port de Ferrand, au bord de l'Engranne, sur un terrain de 200 pieds de long loué 40 livres par an à M. de Solminihac, seigneur de Chaune, qui, ensuite, les chargeait pour Bordeaux sur un bateau à lui, moyennant 44 livres par voyage. En 1776, il avait traité avec l'ingénieur de la nouvelle Comédie, Godefroy, et en 1777, avec Alexandre et Gabriel Durand, entrepreneurs de travaux; l'inspecteur était un sieur Maquet. (V. Léo Drouyn, *Variétés girondines*, t. I, à Jugazan.)

emprunt relatif encore à la pierre des carrières de Bourg et de Roc-de-Tau :

« On n'a fait et on ne fera aucune innovation dans le choix des matériaux ni dans la manière de les employer; on s'est réglé sur les principes reçus pour les bonnes constructions, sur l'examen de celles qui ont été faites dans cette ville, et principalement sur les carrières de pierre dure et de pierre tendre dans l'arrondissement de 10 lieues de Bordeaux, lesquelles ont été visitées avec beaucoup d'attention en suivant les instructions données sur leurs qualités. ... On s'est appliqué à faire le choix d'une qualité de moellon qui ne fût ni trop tendre ni trop dur, parce que ces deux extrêmes mènent à beaucoup trop d'inconvénients.

» Le moellon trop tendre doit être rejeté, parce qu'il peut être aisément fendu et même écrasé par le poids des parties supérieures et causer ainsi la désunion de l'ensemble en faisant tasser considérablement la maçonnerie.

» Le moellon trop dur a une autre sorte d'inconvénient qui peut produire le même effet. Il est fort lisse, point ou très-peu poreux et ne prend jamais assez de mortier pour faire corps avec la maçonnerie en consolidant toutes ses parties.

» Dans les démolitions qu'on a été obligé de faire pour la nouvelle Salle, on a remarqué que quelques vestiges de l'ancienne église des Jacobins, ainsy composés, étaient de toutes les vieilles bâtisses la plus aisée à détruire, car il sufissait souvent d'un seul coup de masse ou de pince pour séparer en plusieurs morceaux un bloc considérable de maçonnerie...

» C'est d'après ces considérations et quelques autres, qu'on s'est déterminé pour le moellon dur tiré des carrières de *Roc-de-Tau* qui n'a cependant qu'une dureté médiocre, et qui a quelque ressemblance avec la pierre de meulière dont on fait à Paris un si grand usage.

Il est très poreux, s'imprègne très bien du mortier et se durcit à la longue au point de ne plus former qu'un corps avec lui, aussi la maçonnerie élevée par-dessus n'est-elle pas exposée à se lézarder.

» Nous avons examiné avec un très-grand soin tous les anciens monuments qui pouvaient faire autorité pour ou contre nous, et le résultat de ces observations nous a conduit à exclure des constructions entourées de terre, toute espèce de pierre dure quelconque et à n'y employer que la pierre tendre de *Roc de Tau* ou de *Bourg*, mais nous donnons encore la préférence à cette dernière. »

Pour conclure, l'architecte Paris, qui était venu à Bordeaux vérifier sur place, les qualités des matériaux choisis par Louis, examina tout particulièrement cette pierre de ***Bourg*** et de *Roc-de-Tau* qui avait si fort inquiété le cabinet du Contrôleur général Terray. Il en fut si satisfait, que rien ne fut modifié au projet de Louis.

Ainsi, non seulement nos carrières du Bourgeais avaient trouvé grâce en haut lieu, mais encore, après l'épreuve subie, elles avaient reçu leurs lettres patentes.

Tels sont les premiers renseignements que nous avons pu glaner sur l'origine des matériaux au mérite desquels nombre de nos vieux monuments avaient dû de résister aux injures des hommes et des temps.

Céramique et Gastronomie

par René FERBOS.

Une faïence sortant de la manufacture de David Johnston est devenue, si modeste soit-elle, un objet recherché. Mais, si d'aventure s'y mêle le souvenir d'un fait, d'une chose quelconque évoquant le Bordeaux de nos grands-pères, l'intérêt s'accroît.

Celle que nous avons l'honneur de présenter porte la marque en creux : « David Johnston » surmontant, en une ligne courbe, les trois croissants de Bordeaux qui sont, eux-mêmes, flanqués des marques « 14 » à droite et « B » à gauche. Faite de cette faïence fine pour laquelle l'on imagina l'appellation « porcelaine opaque », elle mesure 0 m. 16 de diamètre au sommet évasé et mouluré, 0 m. 125 à la base et 0 m. 085 en hauteur. Elle est décorée sobrement de trois filets bleus, l'un au bord intérieur, le deuxième au-dessous de ce bord, le troisième à la base. Elle présente, en outre, un écusson surmonté d'une couronne murale sur lequel figure, en six lignes, l'inscription « Pâté de foie de canards aux truffes. Sansot; Bordeaux » et, sur le côté correspondant, la mention « Fournisseur de la Maison du Roi[1] ».

1. Cette terrine est visible au Musée du Vieux Bordeaux qui en possède un spécimen en médiocre état, comme il faut s'y attendre pour un objet dont le contenu seul présentait de l'intérêt.

Voici une modeste terrine; elle a contenu un pâté de foie gras. Le foie gras, par les temps que nous traversons, fait par lui-même figure de chose historique et ce pâté était signé : Sansot ! Sansot, cuisinier illustre, maître d'hôtel éprouvé, qui dirigea l'Hôtel des Princes et de la Paix, il y a une centaine d'années. Sansot, avant que d'administrer cet insigne caravansérail, célèbre dans les fastes culinaires de notre cité et dont la cave eut un lustre sans pareil, avait exploité un restaurant plus modeste, une auberge au bon sens du mot, dans la rue du Pont-de-la-Mousque, à l'enseigne du « Cadran Bleu ». « Le Cadran Bleu » existait à cette adresse en 1827.

La renommée de Sansot fut incomparable, et cela à juste titre, car elle fut consacrée par Hovyn de Tranchère, littérateur, homme politique et gastronome, qui lui fait les honneurs d'un chapitre de ses *Histoires des bords de la Garonne*, sous le titre infiniment flatteur : « Le pâté de foie de canard est un dieu et M. Sansot est son prophète ». Ce n'est pas tout, du reste; un article ne suffisait pas à semblable renommée. Sansot eut son historiographe en la personne d'Albéric Second qui publiait, en 1845, une petite plaquette ayant pour titre : « Histoire politique et culinaire de Joseph Sansot ». Heureux temps où, dans l'intervalle de deux révolutions, entre deux changements de régime qui devaient amener de si profonds changements non seulement en France mais en Europe, des esprits et des estomacs reconnaissants chantaient la gloire d'un traiteur et faisaient ainsi passer son nom dans l'Histoire, dans la Petite Histoire sans doute, mais dans l'Histoire tout de même.

C'est, à n'en pas douter, que les pâtés de Sansot étaient d'une rare qualité, d'un mérite sans égal. Lisons Jules Mazerac, ce spirituel Hovyn de Tranchère, qui semble bien avoir été légitimiste en cuisine comme en politique et qui a paré le

Pâté Sansot de tous les qualificatifs, de toutes les épithètes rares, imprévues, dont il était coutumier, qu'il répandait avec tant de prodigalité.

« Le pâté de foie de canard est un dieu, disait-il, et M. Sansot est son prophète ! » et sur quel ton célébrait-il ce dieu ! Quel thuriféraire dévot, fervent ! faisant voltiger dans les airs à grands coups de son encensoir littéraire, le léger et pénétrant fumet de la truffe !... « M. Sansot, le maître habile de l'Hôtel de la Paix, vient d'importer à Bordeaux une industrie étrangère jusqu'à présent à notre ville. Ses pâtés de foie gras ont le velouté des productions les plus célèbres de Toulouse, de Périgueux et de Ruffec. Ses pâtés de foie gras sont supérieurs à tous les pâtés connus jusqu'à ce jour, par la délicatesse de la croûte, l'arome de leurs truffes, la solidité de leur plancher, le montant de leur goût, la distinction de leurs éléments, la saveur de leur croûte, le choix de leurs truffes, la fermeté de leur plancher, la finesse de leur goût, le vaporeux de leurs éléments, la grâce de leur croûte, le fumet pénétrant de leurs truffes... etc., etc. »

Sachons gré à Hovyn de Tranchère d'avoir arrêté là le chapelet de ses épithètes. Il était homme à continuer sur ce ton, étant assez prolixe — ce pourquoi, sans doute, il se laissa tenter par la politique et fut représentant du Peuple.

Ce n'était, d'après lui, que louanges autour de ce fameux pâté, louanges qu'il prêtait au chœur des journaux sur le mode le plus lyrique :

« Chantons Sansot, chantons sa terrine chérie;
Aux accents de sa voix l'hydre de l'anarchie
A cessé d'exister et la fraternité
S'élève en souriant sur le haut d'un pâté.
Jurons de nous aimer, jurons devant la France
De former pour toujours une sainte alliance,

Et, nous donnant la main, célébrons en ce jour
Sansot, ses marmitons, ses pâtés et l'amour ! »

Voilà ce que peut inspirer un pâté ... à celui qui a l'inspiration facile[1].

Mais Sansot ne fut pas seulement un grand cuisinier, un grand artiste de la gastronomie; ce fut aussi un précurseur. Un des premiers dans notre ville, il comprit les avantages de la modeste réclame devenue de nos jours la tyrannique Publicité. Une tradition orale que nous avons jadis recueillie, rapportait qu'il faisait porter par la ville des panneaux où figurait ce conseil alléchant, ironique peut-être à l'égard de ceux qui n'avaient que le désir de s'y conformer : « Mangez-moi ! Pâté Sansot. »

Seulement Sansot mettait à sa réclame même le cachet de son caractère de Gascon avisé et fantaisiste. Ces panneaux prometteurs, il les faisait porter, il les faisait promener par la ville... sur les épaules d'hommes-sandwiches !

1. Hovyn de Tranchère avait d'ailleurs tout ce qu'il faut pour déguster favorablement le Pâté Sansot. Non seulement ses écrits nous le montrent comme un fervent gourmet, mais il était propriétaire d'un grand cru de Saint-Emilion. Il possédait le Château-Canon, voisin immédiat de l'église de St-Martin-de-Mazerat, qui lui avait fourni le pseudonyme de Jules Mazerac et l'on sait quel éloge dithyrambique il a fait du vin de Saint-Emilion dans celle de ses « Histoires des bords de la Garonne », qui s'intitule : « Le Médoc, le Sauternes et le Saint-Emilion ». Désireux de vanter son vin et celui de Château Yquem qui appartenait à un de ses amis, celui de La Mission qui appartenait à son ami Jérôme Chiapella, il s'est montré injuste pour le Médoc.

Les jetons gravés pour la Jurade par Gatteaux

par René FERBOS.

Les jetons à l'effigie de Louis XVI gravés par Gatteaux pour la Jurade et pour la Chambre de Commerce de Bordeaux, peuvent être comptés parmi les plus beaux que nous ait laissés le XVIIIe siècle, et Evrard de Fayolle, parlant de ces derniers, dans son *Histoire numismatique de la Chambre de Commerce*, proclamait avec l'enthousiasme qui lui était coutumier, qu'ils n'étaient surpassés en élégance que par les jetons octogones des jurats de Bordeaux. Les uns valant les autres, en ce qui concerne la face, il faut appliquer cet éloge au revers armorié où l'artiste n'ayant plus à reproduire strictement un type adopté et qui lui était imposé, a pu donner libre cours à son habileté et au goût de son époque.

Les jetons de la Jurade présentent une effigie du roi; le col nu comme ceux du deuxième type de la Chambre de Commerce, qui n'en sont qu'une réplique. La correspondance échangée, au sujet des jetons entre la Chambre de Commerce et M. Dubergier, député de la province de Guyenne, correspondance que reproduit en partie l'ouvrage d'Evrard de Fayolle, et qui nous a servi à appuyer nos observations sur une variante du premier type de la Chambre de Commerce, au buste drapé, nous apprend que la Jurade avait fait un abonnement avec

Gatteaux, comme la Chambre devait le faire plus tard. Nous lisons à ce sujet, dans la lettre de M. Dubergier du 12 décembre 1786 : « Ce que nous venons d'éprouver (il s'agit d'un accident rendant un coin inutilisable), arrive quelquefois même assez fréquemment, et c'est pour se mettre à l'abri d'une pareille dépense, que la plupart des villes s'arrangent avec le graveur qui, au moyen d'une rétribution, se charge de l'entretien de ces coins, et par cet arrangement, il prend sur lui les évènemens. J'eus l'honneur de proposer cela dans le tems à la Chambre, elle trouva que 300 livres qu'on demandait pour cela étoit une somme trop forte. MM. les Jurats se sont néanmoins abonnés, et vous pourrés vous faire informer de ce qu'ils donnent pour cela. *Ils viennent d'éprouver la même avanture pour un de leurs coins...* »

Ne nous arrêtons pas à la façon très différente dont la Chambre de Commerce et la Jurade comprenaient leur intérêt quant à la frappe des jetons et aux frais en résultant pour eux. La Jurade n'inscrivait-elle pas orgueilleusement sur les siens : *Municentia urbis burdigalensis*? Ne retenons que la question de l'abonnement. La Chambre de Commerce hésite et s'étonne de ce que les accidents à la frappe soient fréquents; elle va jusqu'à avancer : « Nous nous croyons fondés à soupçonner que ce peut être une insinuation artificieuse de la part du graveur pour nous amener à la composition d'un abonnement. » M. Dubergier insista et la Chambre de Commerce s'abonna. Les Jurats l'avaient fait depuis longtemps et nous venons de voir qu'un de leurs coins — un pour le moins — avait eu un accident. C'est ce qui explique sans doute qu'il nous ait été donné de constater pour leur jeton trois variantes :

I. — Effigie de Louis XVI, « coiffure de cérémonie — dit de Fayolle pour les jetons de la Chambre de Commerce —

cheveux relevés sur le front et retombant librement sur le cou. » Ces cheveux descendent assez bas au-dessous du buste et la signature Gatteaux est très rapprochée de la bordure, en rais de cœur qui forme l'encadrement octogonal. Le revers est signé Gatteaux.

II. — Même droit. Le revers ne porte pas de signature.

III. — Les boucles dépassant le buste sur la nuque sont plus courtes. La signature s'inscrit au-dessous du buste sur une ligne cintrée. Le revers n'est pas signé non plus.

Donc, deux droits et deux revers présentant des variantes légères, mais caractérisées. Ceci accroît l'intérêt déjà si grand des jetons de Gatteaux qui témoignent au plus haut point de la délicatesse exquise du style Louis XVI et qui ajoutent, si possible, à la splendeur de notre ville dans cette période insigne.

Notes sur des Balanciers bordelais des XVIIe et XVIIIe siècles

par Paul BURGUBURU
Vérificateur honoraire des poids et mesures.

Le *Balancier* est l'artisan qui fabrique ou rajuste les différents instruments dont on se sert dans le commerce pour peser toutes sortes de marchandises. Sachant que les poids, balances et mesures ont été, dès la plus haute antiquité, chez tous les peuples civilisés et sous tous les régimes, l'objet de la plus active surveillance de la part des autorités chargées de la police générale, on peut supposer que cette profession doit être fort ancienne et que des statuts particuliers ont dû réglementer les droits et les devoirs de ces spécialistes généralement groupés en communauté.

A Paris, d'après René de Lespinasse[1], le métier de balancier a dû dépendre, à son origine, de la communauté des orfèvres ou des batteurs. La Taille de 1292 mentionne seulement deux balanciers, et des statuts rédigés en 1325 par le prévôt Hugues de Crusy portent leur nom pour la première fois[2]. Depuis cette date, diverses ordonnances ont confirmé ou modifié les règlements précédemment établis qui contenaient les prescriptions suivantes :

1. *Les Métiers et Corporations de Paris*, Paris, 1892, t. II, p. 519.
2. *Statuts des Balanciers de Paris de* 1325 (*Bibl. Nat., ms. fr.* n° 8054).

La Communauté des Balanciers est soumise à la juridiction de la Cour des Monnaies; c'est là que les postulants sont admis à la maîtrise, qu'ils prêtent serment, qu'ils font étalonner leurs poids; chaque maître a son poinçon, l'empreinte en est conservée sur une table de cuivre au bureau de la Communauté et à la Cour des Monnaies. Ce poinçon, composé généralement de la première lettre du nom du maître surmontée d'une couronne fleurdelisée, sert à marquer les ouvrages. L'étalonnage de la Cour des Monnaies se reconnaît à une fleur de lis seule, insculpée sur l'objet.

Deux balanciers-jurés sont chargés des affaires, des visites et de la discipline de ce corps. Ils restent chacun deux ans en charge, un ancien se trouvant toujours avec un nouveau.

Un maître ne peut avoir qu'un apprenti; on fait cinq ans d'apprentissage et deux ans de service chez les maîtres. Les aspirants doivent chef-d'œuvre.

Les deux balanciers-jurés ont été autorisés par différents arrêts à accompagner les maîtres et gardes des six corps des marchands dans leurs visites pour poids et mesures.

Les balanciers ont pour patron saint Michel, le peseur des âmes du *Jugement dernier*, et les armoiries de leur corporation portent : *d'azur à une balance d'or, accompagnée en chef d'une fleur de lis de même et en pointe d'un marc d'or*[1].

Voilà pour les balanciers parisiens.

Pour la province, nous avons peu de renseignements[2] et ceux que nous possédons nous permettent d'avancer que,

1. René de Lespinasse, *op. cit.*, t. II, p. 519.
2. *Statuts, ordonnances et règlements de la Communauté des Marchands Balanciers de la Ville et Fauxbourgs de Roüen tirés des anciens Statuts et Lettres Patentes à eux accordés par le feu Roi Charles VI au mois de mars* 1415, in-4°, 84 p., Paris, 1769. — Adrien Blanchet, *Notes sur les « Balanciers » lyonnais* (*Rev. Num.*, 1930, p. 86-93). — Hugon, *Les Bardonnaud, Balanciers limousins* (XVIe-XIXe siècles) (*Bull. Philol. et Hist. du Comité*, 1932, p. 242-266). — Quelques noms de balanciers dans : A. Dieudonné, *Manuel des Poids monétaires*, Paris, 1925. — Et quelques renseignements personnels relevés dans le cours de nos recherches sur les poids et mesures.

d'une façon générale, les balanciers des grands centres n'ont pas suivi l'exemple de leurs compagnons parisiens.

Ceux de Bordeaux, qui font l'objet des présentes notes, n'ont pas laissé trace de l'existence de leur communauté et M. L. Augier, dans son manuscrit inédit, *Recherches sur les corporations et confréries d'Arts et Métiers de la Ville de Bordeaux aux XVIIe et XVIIIe siècles*, est muet sur leur groupement[1].

Les balanciers bordelais, ou plutôt les affineurs-balanciers comme les dénomment les almanachs royaux du XVIIIe siècle, dépendaient non de la Cour des Monnaies qui possédait son balancier propre, mais de la Jurade qui les recevait et qui leur faisait prêter le serment d'usage; c'est la Jurade qui fixait leur nombre, qui réglementait leurs fonctions, qui fournissait les poinçons et les étalons, le balancier reçu choisissant sa marque particulière et la déposant en Jurade.

Le nombre d'offices pour la ville de Bordeaux était de six, cinq affineurs de poids et balances et un affineur de mesures. Le prix de ces offices était de 200 livres pour les affineurs de poids et de 150 livres pour l'affineur de mesures[2].

Souvent la charge d'affineur-balancier se vendait au plus offrant, quand, par suite d'un besoin spécial, il était créé un ou plusieurs emplois[3].

Les balanciers ne pouvaient mettre en vente que des appareils étalonnés revêtus de leur marque et de celle de la ville. Pour les boulangers, ils devaient avoir des poids en plomb

1. *Archives municipales de Bordeaux*, A 6. — Le 22 mai 1525, la Mairie invite les maîtrises des communautés à se préparer pour la prochaine visite royale, vingt-six corporations sont désignées, celle d'Affineur-Balancier n'y figure pas (*Arch. municip. de Bordeaux, ms. Baurein, carton ii* 24).
2. *Arch. départ. Gironde*, C. 859.
3. « Le 11 may 1632, le Parlement ayant créé deux offices dans tous les corps des Officiers domaniaux de la Ville pour en employer le produit aux pestiférés, Poncet et Lagarde offrent 300 £ de l'une de celles d'Affineurs des Poids et Mesures et MM. les Jurats acceptent ces offres » (*Arch. mun. de Bordeaux, ms. Baurein carton ii* 24).

de douze livres poids de marc et au-dessous[1] et pour les bouchers, des poids spéciaux de la *livre carnassière*[2].

Les Registres de la Jurade contenaient les noms et dates de réception de tous les affineurs-balanciers ayant pris du service. L'incendie du 13 juin 1862 a fait disparaître une partie de ces précieux renseignements; par bonheur, les manuscrits du chanoine Baurein donnant l'inventaire desdits registres, avant leur destruction, nous a permis de dresser la liste suivante pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles[3] :

1624. 26 août. Baylac.
1626. 13 juin. Maurie Mathieu, successeur de Maurie Jean.
1630. 6 février. Poncet Thomas.
1631. 19 septembre. Poncet Philippe, successeur de Baylard André.
1636. 15 novembre. Espertingue Guillaume.
1639. 29 janvier. Gagnan Jean.
1641. 31 août. Lartigue Jean.
1644. 20 juillet. Marginier Jullien.
1648. 7 mars. Mourillon François, successeur de Gyrian Jean.
1683. 18 mars. Guimbaut Jean, successeur d'Alin Pierre.
1692. 7 may. Lamangue Arnaud, successeur de Mousnier Pierre.

1. Décision de la Jurade en date du 23 septembre 1643. (*Inventaire des Registres de la Jurade de* 1520 *à* 1783, t. II, p. 345).

2. « Le 23 août 1559, MM. Bonneau et Olive, Jurats, sont commissaires pour faire un poids de « *Livre carnassière* » pour y apatroner tous les poids et livres carnassières des maîtres-bouchers et ensuite les faire marquer de la marque de la Ville pour ne pouvoir en faire usage d'autres, sous peine de faux et de contravention. » Cela fut exécuté le 25 août 1559 (*Arch. mun. de Bordeaux, ms. Baurein, carton* II 24). — Voir notre travail : *Ancienne « livre » de boucherie dite « Livre carnassière »*, dans *Bull. de la Section des Sc. écon. et soc. du Comité*, 1927, p. 76, ou *Bull. de la Soc. de Borda*, 1927, p. 123-126).

3. *Arch. mun. de Bordeaux, ms. Baurein, carton* II 24. Affineurs de Poids et Mesures.

1697. Mirambeau Jean.
Guimbaut Jean.
Mirambeau Bernard.
1698. 8 mars. Lafon Nicolas, successeur de Mirambaut Jean.
1712. 19 février. Marginier Claude, successeur de Dufour Etienne.
1734. 3 avril. Reyner Jean.
1752. 24 juillet. Dupuy Raphael.
1755. 13 mars. Duprat Etienne.
1758. 23 janvier. Larrey Célestin, successeur de Dufour.
1762. 11 may. Dupuy Jean.
1763. 7 février. Fulchie Jn-Bte, successeur de Fulchie Jean.
1766. 24 septembre. Bonis Jean fils, successeur de Laduynie Antoine.
1766. 25 octobre. Bonis Jean-B[te], successeur de Dupuy Raphael.
1766. 22 décembre. Bédouret Jean.
1768. 15 septembre. Mallié Jean, successeur de Bonis Jean
1773. 23 juin. Chayrou François.
1775. 9 septembre. Soulignac Etienne.
1778. 6 novembre. Cahusac Louis.
1791. Fayet et Rivière.
1792. Fournel Antoine.
1798. Bigourdan et Plantier.

Cette énumération d'une quarantaine de noms comprend quelques lacunes, car nous n'avons pas la date de prestation de serment de la plupart de ceux qui ont cédé leurs fonctions à des successeurs.

Que savons-nous sur ces artisans bordelais? En réalité, encore peu de choses, mais assez pour faire ressortir l'intérêt de la publication de ces notes qui demain peuvent servir à d'autres travailleurs et faire découvrir des renseignements encore plus précieux.

5

Suivant l'ordre chronologique ci-dessus, voici quelques détails inédits.

Marginier Jullien fut condamné, le 28 septembre 1641, trois ans avant sa prestation de serment, à 50 livres d'amende pour vente de poids faux[1].

En dressant le *Catalogue des poids anciens du Médaillier municipal et de la Collection Emile Lalanne*, notre attention fut attirée par une pile de poids à godets en cuivre dont le poids extérieur, formant boîte, était artistiquement travaillé. Cette série, qui, complète, devait peser deux livres poids de marc, et qui fait partie de la collection Lalanne, n'était pas encore identifiée. Sur le dessus, deux dauphins placés en arrière, soutiennent la charnière du couvercle, deux autres dauphins placés en avant soutiennent le crochet de fermeture; une poignée ciselée s'encastre dans deux supports verticaux également travaillés. Deux petits poinçons sont insculpés à l'intérieur sur le fond de la boîte, l'un en forme d'écu porte les armes de la ville de Bordeaux, l'autre de forme ronde, porte dans le champ une colombe tenant dans son bec une balance à fléau, avec, en légende circulaire, le nom N. LAFON.

Nicolas Lafon succéda à Jean Mirambaut, le 8 mars 1698; nous pouvons ajouter qu'il habitait la paroisse Saint-Michel et qu'il se maria le 26 novembre 1707 avec Demoiselle Marie Lalanne, de la paroisse de Saint-Eloi, l'acte le porte comme *Mettre rafineur de Poids*[2]. Ces renseignements précis nous permettent de classer la série de poids ci-dessus comme étant de la fin du XVIIe ou du début du XVIIIe siècle.

Raphael Dupuy, maître serrurier, prêta serment le 24 juillet 1752, en qualité *d'ajusteur et étalonnier* de la ville, à charge de payer à Françoise Dumas, sa mère, la somme de cent

1. *Ibid.*, Affineurs de Poids et Mesures.
2. *Arch. mun. de Bordeaux. Registre de l'état civil*, n° 289, *acte n°* 89.

cinquante livres de pension viagère[1]. Il a dû succéder à son père et acheter la charge en faisant la dite pension. Il eut pour successeur, en 1766, Jean Bonis.

Célestin Larrey, habitant la paroisse Saint-Michel, se maria le 27 avril 1756, avec Demoiselle Magdelaine Dussumié[2] et prêta serment comme *Affineur des Poids et Mesures* le 23 janvier 1758. Nous avons relevé son poinçon de fabricant sur un poids en plomb de dix livres de la collection personnelle de notre collègue Maziaud : marque ronde portant dans le champ une colombe tenant dans son bec une balance à fléau et en légende circulaire CC (Léopard) LARREY.

Jean Fulchie, auquel son fils Jean-Baptiste Fulchie succéda le 7 février 1763, habitait rue Rousselle[3]. En 1791, les affineurs-balanciers Fayet et Rivière, durent prendre la suite de Jean-Baptiste Fulchie[4]. Ces deux associés se séparèrent ensuite, car en 1807, Fayet exerçait au 48 de la rue Rousselle et Rivière au 26 de la même rue[5].

Jean-Baptiste Bonis prêta serment le 25 octobre 1766 comme *affineur et ajusteur-juré des poids et balances*. Vers 1790, il présenta aux officiers municipaux, une requête demandant à être maintenu dans ses fonctions d'*étalonneur-juré des grandes mesures* de la ville qui, d'après la loi, devaient être assurées par les municipalités. Il habitait, à cette époque, rue Villedieu, n° 27, de la paroisse Sainte-Eulalie[6]. Le 26 janvier 1791, il adressa une nouvelle demande tendant à être nommé *étalonneur-ajusteur des mesures de la ville*[7].

1. *Arch. mun. de Bordeaux. Inv. des Registres de la Jurade*, Bordeaux, 1896, t. I, p. 114.
2. *Arch. mun. de Bordeaux. Registre de l'état civil*, n° 476, *acte n°* 43.
3. *Almanach de Commerce, d'Arts et Métiers pour la Ville de Bordeaux*, 1787, p. 172.
4. *Ibid.*, 1791, p. 30.
5. *Calendrier de Bordeaux, calculé à son méridien, pour l'année commune*, 1807, p. 226 et 251.
6. *Arch. mun. de Bordeaux. Inv. som. Période révolutionnaire*, t. IV, p. 122, F. 11.
7. *Ibid.*, t. IV, p. 123, F. 12.

François Chayrou prêta serment le 23 juin 1773. Sa marque de fabricant, empreinte ronde portant dans le champ une balance et en légende circulaire F. CHAYROU, a été relevée sur un poids bordelais en plomb de dix livres de la collection de la Société Archéologique de Montpellier[1] et sur un poids de cinq livres, également en plomb, des collections de notre confrère P. Forestier. En 1787, les Chayrou, Bonis et Cie, *affineurs-balanciers*, sont portés comme habitant la place du Palais. François Chayrou mourut le 18 messidor an VI (6 juillet 1798), à l'âge de 56 ans, au nº 4 de la place Brutus[2].

Etienne Soulignac, natif, d'après son acte de décès, de Saint-André-de-Cubzac[3], se maria à Bordeaux, le 13 septembre 1763, avec Demoiselle Marie Jolibert. Il habitait rue Sainte-Colombe où il exerçait la profession de *potier d'étain*[4]. Il prêta serment le 9 septembre 1775 comme *affineur-juré des poids et mesures*. Il fut, comme *potier d'étain*, un des 90 députés et représentants au Tiers Etat de la ville et des faubourgs de Bordeaux, élus dans l'Assemblée du 7 mars 1789[5]. Soulignac mourut à Bordeaux, le 28 fructidor an XIII (15 septembre 1805), à l'âge de 80 ans[6]. Nous relevons sa marque de fabricant de poids, colombe tenant dans son bec une balance à fléau et en légende circulaire E. SOULIGNAC, ou balance seule

1. Emile Bonnet, *Catalogue de la Collection de Poids municipaux de la Société archéologique de Montpellier*. Manuscrit communiqué en octobre 1932.
2. *Arch. mun. de Bordeaux. Registre de l'état civil*, 3 E 19. *Décès*, 1798, *acte nº* 680. — Place Brutus : on l'appelait place du Palais au XVIIIe siècle; pendant la Ire République, on l'a nommée place Brutus. Ce nom a été remplacé par celui qu'elle avait auparavant (Léo Drouyn, *Bordeaux vers* 1450. Bordeaux, 1874, p. 332).
3. Les recherches faites dans cette commune ont donné un résultat négatif.
4. *Almanach de Commerce, d'Arts et Métiers pour la Ville de Bordeaux*, 1787, p. 172.
5. *Arch. mun. de Bordeaux. Inv. som. Période révolutionnaire*, t. IV, p. 28-30, D. 219.
6. *Arch. mun. de Bordeaux. Registre de l'état civil*, 3 E. *Décès*, 1805, *acte nº* 1464.

et même légende, sur plusieurs poids en plomb de la collection Emile Lalanne[1], et sur un poids, également en plomb, d'une demi-livre de la collection personnelle du confrère Maziaud.

Une troisième marque de ce balancier est relevée sur un poids de cinq livres, en plomb, des collections de notre confrère P. Forestier. Marque en forme d'écu, la pointe en haut, portant une balance à fléau dont la chape est couverte du bonnet phrygien, sous les plateaux les initiales E. S. Ce poids porte en outre la marque circulaire déja signalée, balance seule avec le nom en légende.

Louis Cahuzac exerçait rue Rouselle[2].

Antoine Fournel n'avait pas prêté serment à la Jurade. Il dépendait de la juridiction de la Cour des Monnaies et son titre était : *Balancier-ajusteur, vérificateur et étalonneur de la Monnoye*. C'est comme tel qu'il vendit à la ville, fin 1792, pour la somme de 346 livres 4 sous 6 deniers, plusieurs poids en cuivre étalonnés de dix livres et au-dessous et des balances *fines* pour servir à la vérification[3]. Nous avons aussi trouvé de cet ajusteur une lettre, non datée, adressée à MM. les Officiers municipaux de la ville, par laquelle il sollicitait l'autorisation de s'installer comme balancier au centre de la ville. Il s'intitule : *Balancier du Roi et juré du Tribunal royal des Monnoies de Guyenne*[4].

Une boîte, dite *de changeur*, fabriquée par Fournel et faisant partie de la collection de notre confrère Maziaud, contenait à l'intérieur du couvercle trois étiquettes collées les unes sur les autres, donnant trois adresses différentes.

1. Paul Burguburu, *Catalogue des poids anciens du Médaillier municipal et de la collection Emile Lalanne du Musée de Bordeaux*, Bordeaux, 1936, nos 25 à 29, 32, 33, 36, 38, 40, 42, 44, 47.
2. *Almanach de Commerce, d'Arts et Métiers pour la Ville de Bordeaux*, 1787, p. 172
3. *Arch. mun. de Bordeaux. Inv. som. Période révolutionnaire*, t. III, p. 172, D. 123.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 156, F. 15.

La première ainsi rédigée : « *Ant[e] Fournel Balancier national et de la Commune de Bordeaux. Ajusteur, vérificateur et étalonneur de toute sorte de poids et balances de la monnoie de la République à Bordeaux. Fabrique des balances d'essai et poids de semelle*[1]; *des romaines*; *affine les gros fléaux, et fait généralement tout ce qui concerne sa profession, à l'Hôtel de la Monnoie et place Brutus n° 24 à l'enseigne de la Justice.* »

La deuxième, déchirée dans sa partie inférieure droite, que nous avons ainsi reconstituée : « *Ant[e] Fournel Balancier national. Fournisseur des armées de terre et de mer. Ajusteur, vérificateur et étalonneur des poids et balances de la Monnoie et commune de Bordeaux. Fabrique des balances et poids d'essai*; *balances et poids de karat pour les diamants*; *des kilogrammes, des romaines et des mètres*; *affine les gros fléaux et fait généralement tout ce qui concerne sa profession. Demeurait auparavant place Brutus n° 24, actuellement rue de l'Egalité,*[2] *en face de celle des Fossets, n°* 53, *près l'église Saint-Pierre, à l'enseigne de la Justice.* »

La troisième est plus laconique, c'est une étiquette de boîte de balancier, dite *de changeur*; elle comprend au centre, autour d'un aigle couronné tenant les foudres : « *A Fournel Balancier impérial, Marché Royal*[3], *n° 12 à Bordeaux* », à

1. *Poids de semelle.* Poids de 24 carats d'or fin ou de 12 deniers d'argent fin qui servait aux essais monétaires.

2. Ancienne rue du Parlement, devenue rue du Parlement-Saint-Pierre et rue du Parlement-Sainte-Catherine. — Cette supposition, émise le 24 avril 1936 par déduction des renseignements fournis par la partie intacte de l'étiquette et de l'ètude des anciens plans de la ville, vient d'être comfirmée par la découverte en septembre 1936, faite par notre confrère Maziaud, d'une cinquième adresse de ce balancier portant : « *A[e] Fournel, Balancier national, rue de « l'Egalité, n° 53, près Saint-Pierre, à Bordeaux.*

3. Place du Marché Royal, qui était auparavant la place du Marché de la Liberté et qui est actuellement la place du Parlement (*Rev. Hist. de Bordeaux*, t. VIII, 1915, p. 209). — En 1793, la place du Palais devint place Brutus ; la place Royale devint la place de la Liberté et le Marché Royal prit le nom de Marché de la Liberté (Abbé P.-Y. O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux*, Bordeaux, 1863, 2[e] partie, t. I, p. 263).

gauche, le poids des anciennes pièces, à droite, le poids des pièces métriques.

Une deuxième boîte de changeur du même balancier, de notre collection, porte une nouvelle adresse : « *A. Fournel Balancier de la Monnoie, Marché de la Liberté, n° 12, à Bordeaux.* » Cette pièce est antérieure à celle qui portait l'étiquette impériale précédente. Boîte oblongue de 185 millimètres de longueur sur 58 de largeur, à bouts arrondis. L'étiquette, collée à l'intérieur du couvercle, porte au centre l'adresse précitée, à gauche le poids des Louis, Écus, Quadruples et Guinée en gros et grains; à droite, le poids des pièces métriques en grammes, décigrammes et centigrammes. Dans la boîte, une fine balance à fléau à col de cygne en acier de 155 millimètres de longueur, aiguille ajourée, oscillant dans une chape munie de son brayais; deux plateaux en cuivre de 46 millimètres de diamètre sont suspendus au fléau par des cordonnets de soie. A gauche, une série de poids de huit gros se subdivisant en cinq poids : 4 gros, 2 gros, 1 gros, demi-gros et demi-gros plein; tous poinçonnés au poinçon de la I[re] République, lettres R et F enlacées, le poids de 4 gros portant en outre le nom du balancier Fournel. A côté de cette série de poids, une petite alvéole avec couvercle à glissière contient les poids lamelles des subdivisions du gros. A droite devait se trouver une série de poids de 30 grammes composée de six poids : 10 gr., 10 gr., 5 gr., 2 gr., 2 gr., 1 gr., portant les mêmes poinçons et marque de fabricant que la série précédente, l'alvéole devait également contenir les poids lamelles des subdivisions du gramme; tout cela a été remplacé par une série de poids de 8 gros antérieurs au système métrique décimal.

Cette boîte complète aurait été intéressante en ce sens qu'elle embrassait les systèmes monétaire et métrique anciens et nouveaux.

Enfin, nous avons MM. Bigourdan et Plantier, balanciers bordelais de la fin du XVIIIe siècle, exerçant rue Rousselle, nº 73[1], dont la marque de fabrique, balance avec bonnet phrygien et légende circulaire BIGOURDAN-PLANTIER, a été relevée sur un poids en plomb de 10 livres du Musée de la Porte Calhau, poids daté de 1798, présenté par M. Dast de Boisville à la réunion de notre Société le 10 juin 1898[2].

Telles sont les notes que nous tenions à communiquer aux membres de la Société Archéologique de Bordeaux pour attirer leur attention sur ces petits monuments pondéraux du passé, dont on a fait, jusqu'à ce jour, si peu de cas, et sur leurs fabricants.

La liste des balanciers donnée plus haut servira à identifier et à classer des poids qui jusqu'ici étaient restés indéterminés, parce que le nom du fabricant, en partie altéré, était illisible. Mais elle a, à nos yeux, un autre avantage, c'est d'avoir fait découvrir, dans le poids de Nicolas Lafon et dans la boîte d'Antoine Fournel, des preuves du goût artistique et pratique des balanciers bordelais des XVIIe et XVIIIe siècles, et à ce seul titre, elle méritait d'être publiée.

1. *Calendrier de Bordeaux calculé à son méridien pour l'année commune* 1807, p. 211.
2. *Bull. de la Soc. arch. de Bordeaux*, t. XXIII, 1898-1899, p. XXVII.

Station préhistorique de la commune de Tauriac

Canton de Bourg-sur-Gironde.

Par E.-B. GUICHARD

Puisque le canton de Bourg (si riche en stations préhistoriques), est à l'ordre du jour, je vais me cantonner dans la commune de Tauriac, où, en partant de La Lustre, je vais vous donner le résultat de mes investigations.

La partie ouest de la commune de Tauriac est constituée par différents plateaux légèrement inclinés vers le sud; entre ces plateaux, deux vallées ont été creusées, l'une par le ruisseau la Marguerite qui prend sa source au nord des Androns, va rejoindre à La Lustre le Mangot lequel a creusé à l'ouest une autre vallée, il prend sa source vers Samonac et va se jeter dans la Dordogne à Croûte.

En septembre 1931, partant de La Lustre, remontant la rive gauche du ruisseau la Marguerite, je trouve dans la propriété de La Louze un silex noir, sorte de nucléus (pl. I, F. 6) recouvert d'une belle patine grise; le côté droit a gardé son cortex, l'extrémité inférieure lisse possède le conchoïde de percussion avec son plan de frappe.

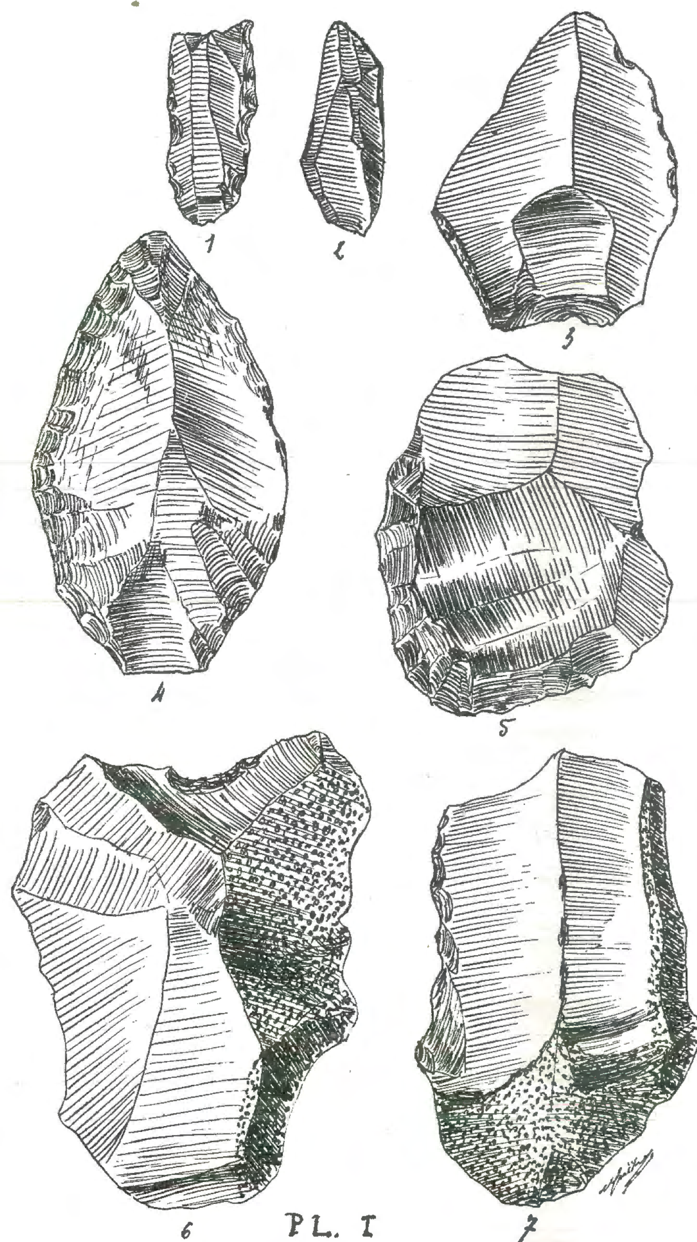
L'année suivante, vers le nord, au lieu dit Robert, à 39 m. d'altitude, en suivant les sillons de vignes fraîchement labou-

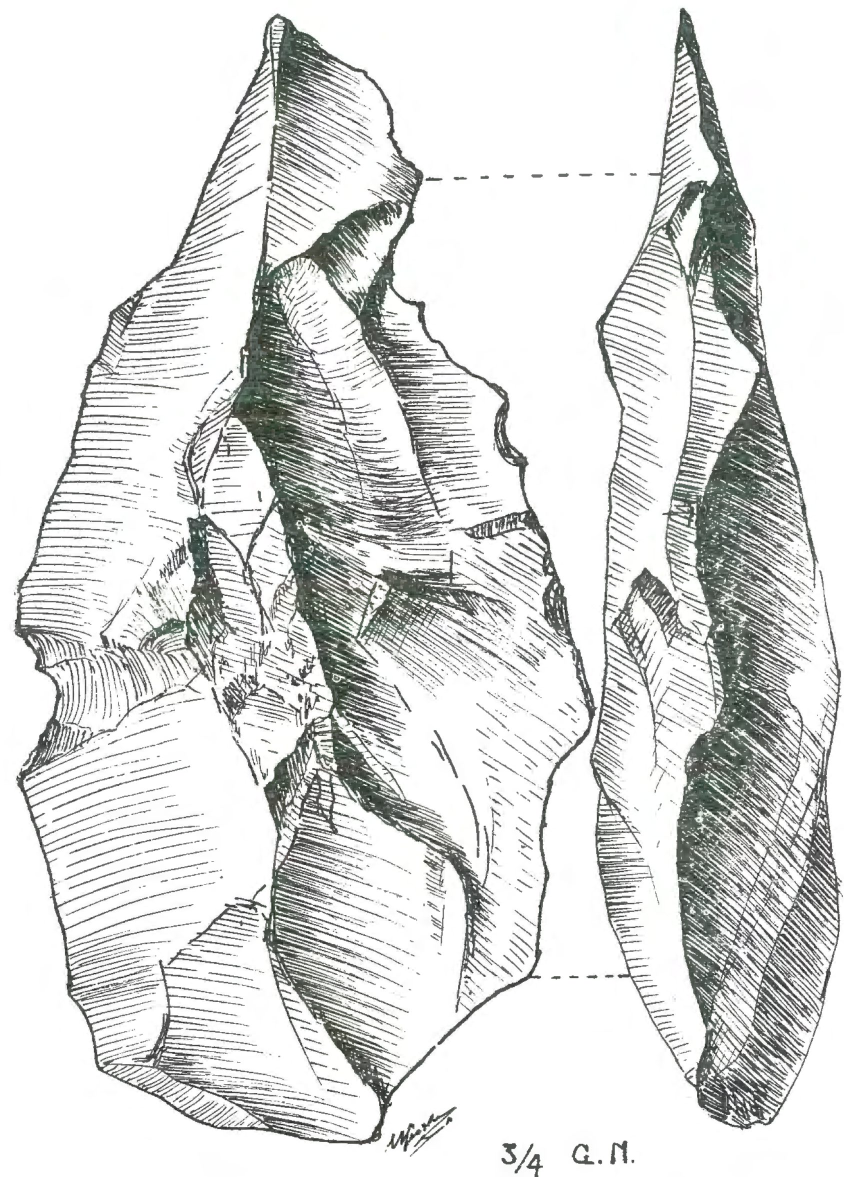
rés, j'ai recueilli une belle pointe moustérienne (pl. I, f. 4) de forme amygdaloïde admirablement conservée avec une forte patine. Cette pointe taillée d'un seul côté et d'un seul bout, finement retouchée sur tout son pourtour, à la surface inférieure complètement lisse, présente le plan de frappe et le conchoïde de percussion avec son éraillure. Une pièce semblable fut trouvée en 1878 par notre regretté collègue François Daleau à la Bertonne, commune de Peujard (communication à la Société archéologique de Bordeaux le 12 juin 1909).

En 1931 au village de Monforton, dit Rochemonbrun, sur le coteau, entre les deux ruisseaux la Marguerite et le Mangot, dans la vigne au sol argilo-sableux rouge, j'ai trouvé un fragment de couteau ou poignard (pl. I, f. 7), de fracture relativement récente; sa patine est grise, la base de la pièce a conservé son cortex. Un autre silex jaune ocreux, avec retouches genre Levallois (pl. I, f. 5) et différentes petites lames, dont une finement retouchée sur tout son pourtour (pl. I; f. 1, 2).

Sur le même plateau, à Bricot, je récolte un silex bi-face ayant conservé presque entièrement son cortex.

Plus au nord, à la côte 41, sur un mamelon recouvert d'un limon jaune des plateaux, cultivé également en vignes, après les vendanges de 1932, en explorant les lieux, j'ai trouvé parmi les pierrailles rejetées au bord de l'allée d'exploitation, quelques gros rognon de silex parmi lesquels j'en remarquais un qui présentait quelques éclats enlevés, je le ramassais; après l'avoir bien examiné, je m'aperçus que c'était une ébauche de taille; en cherchant plus attentivement, j'en ramassais un autre qui ne me laissa plus aucun doute. Je reconnus que j'avais en mains un beau coup de poing de forme amygdaloïde taillé à grands éclats sur les deux faces (1*bis*) et tout autour. J'attribuai ces deux pièces au type chélleen ou acheulléen.





Silex préhistorique de la commune de Tauriac.

Cette pièce mesure 0 m. 190 de longueur, 0 m. 100 de largeur et pèse 0 gr. 635.

Poursuivant mes recherches, j'ai pu récolter de nombreuses pièces de silex plus ou moins importantes, ce qui témoigne de l'occupation continue de ce site par les préhistoriques.

Il y a donc eu sur ce point une station du paléolithique inférieur. Aussi, vu l'importance de la station, ai-je pris date de la découverte de ce gisement, le 21 mai 1934, à la Société préhistorique française.

Parmi les pièces les plus importantes de cette station, je signalerai d'abord une superbe pièce à deux pointes (pl. II, f. 3), en silex blond artistement retouché sur une face et tout au pourtour; un éclat habilement enlevé sur sa face inférieure le fait tenir bien en mains et en facilite l'emmanchement.

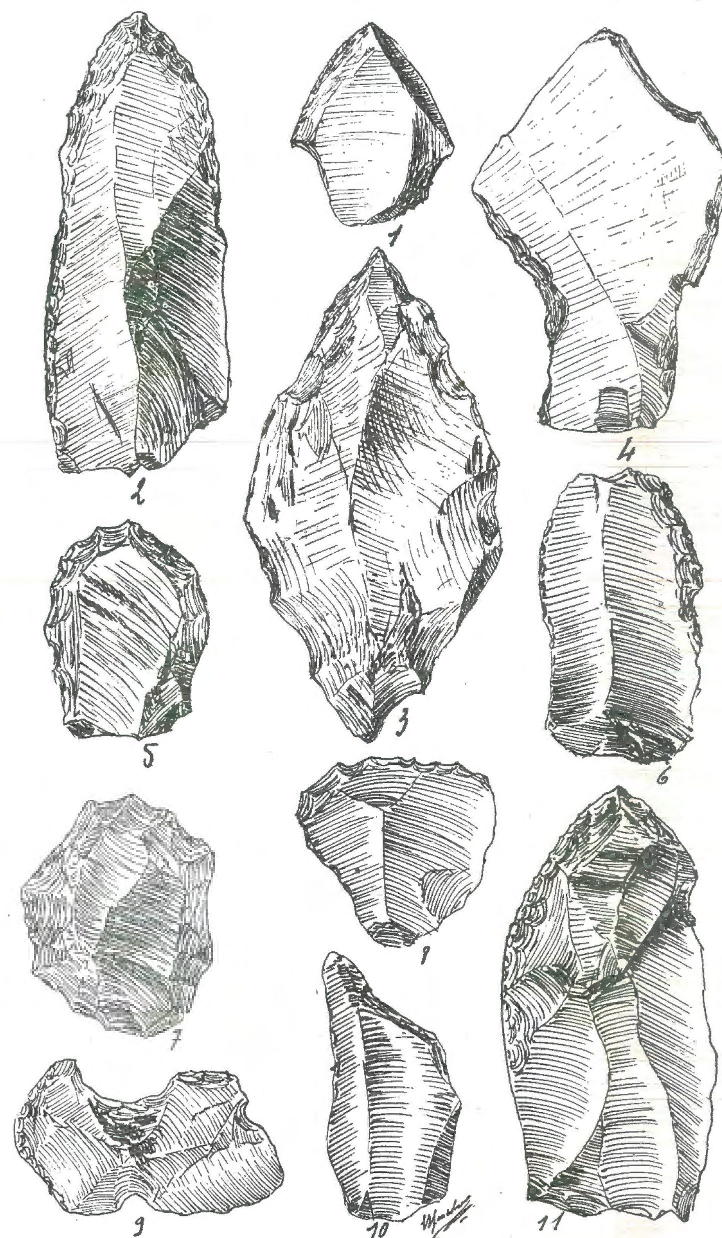
Un coup de poing retouché au bord droit, avec trou d'utilisation, se tient bien en mains par des éclats enlevés à sa partie inférieure, laquelle reposant sur l'argile laisse voir la nature du silex, tandis que l'autre partie est recouverte d'une patine grise.

Une belle lame ou poignard en silex gris retouché sur tout son pourtour (pl. II, f. 2), une autre lame avec pointe pédonculée (pl. II, f. 1, 4), quelques grattoirs discoïdes et un bout de lame (pl. II, f. 5, 6, 7, 8), un silex rhyolite à structure sphérolithique en forme de pointe de flèche (pl. III, f. 14) à base concave, avec la pointe retouchée, un autre bout de lame retouché des deux côtés (pl. III, f. 35, 36), beaucoup d'autres de différentes formes avec retouches et trace d'utilisation (f. 23 à 33).

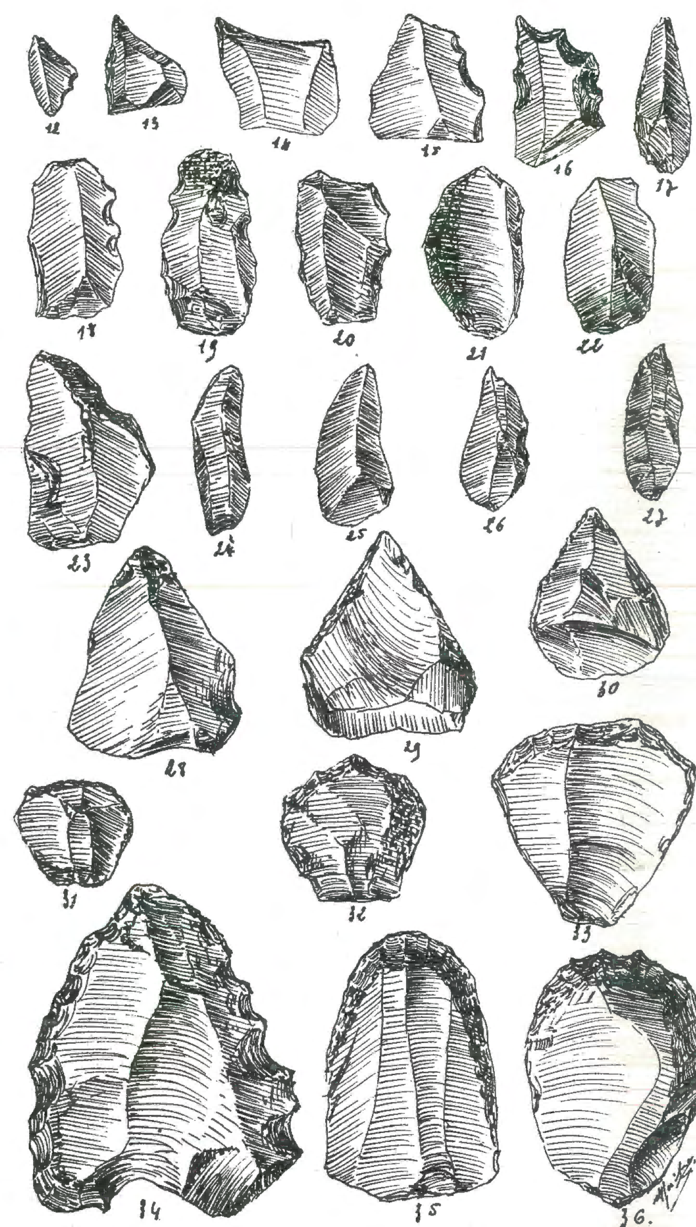
Dans les silex microlithes nous avons différentes pièces de formes géométriques, micro-burin, lames, triangles, trapèzes, scies, etc., etc. (pl. III, f. 12 à 22); un quartz hyalin en cristal de roche, un ciseau en silex noir patiné d'un seul côté.

Ma récolte a été fructueuse puisqu'elle m'a donné plus de 800 pièces dont 600 classées, les recherches continuent, j'espère qu'elles rendront encore, car le site est loin d'être épuisé.

C'est la raison pour laquelle je dépose sur le bureau de la Société archéologique de Bordeaux ce pli cacheté relatif au lieu dit de cette station.



Silex préhistorique de la commune de Tauriac.



Silex préhistorique de la commune de Tauriac.

Les sculptures de Cabirol au Palais de la Bourse

Par Théodore RICAUD.

Au cours de communications précédentes consacrées au sculpteur Barthélemy Cabirol, nous nous sommes attaché à présenter cet artiste dans ses productions destinées à orner des monuments religieux[1].

Une autre voie — celle de la décoration d'édifices civils, publics ou privés — devait s'offrir aussi à son activité. Celle-ci l'aidera grandement à conquérir cette juste notoriété acquise au moment de sa mort prématurée[2].

A l'exemple de ce qui arrive fort souvent, Cabirol eut, dès l'abord, à sa disposition l'un de ces facteurs de réussite qui, au cours de l'existence, facilitent singulièrement une carrière, surtout lorsque celle-ci relève du domaine des sciences, des lettres ou des arts.

En l'espèce, ce fut l'appui précieux que ne cessa de lui prodiguer l'architecte Richard-François Bonfin.

Bonfin, né à Versailles en 1730, vint autour de sa vingtième année, à Bordeaux, auprès de son frère aîné qui, avec les sieurs Dardan et Jauzon, participait aux travaux d'édification

1. Autels des chapelles Saint-Marc et Saint-Roch (église Saint-Michel de Bordeaux). Buffet d'orgue de Saint-Seurin, autel de l'église de Barsac.
2. Quarante-neuvième année.

de la place Royale. Inutile de s'attarder sur le fait connu que François Bonfin sut gagner rapidement la confiance des Jurats et qu'il devint en fait leur intendant général des travaux publics.

C'est du reste à ce titre, que cet architecte joua — au cours de l'année 1755 — un rôle des plus actifs dans les projets d'établissement des nouvelles fontaines et qu'il s'occupera soit des plans de transformation de la plateforme de Sainte-Eulalie, soit de la construction d'une salle de spectacle près la porte Dauphine.

Devenu un concurrent sérieux pour ses confrères Laclotte, Lartigue, voire même pour Portier, l'inspecteur général des ouvrages dirigés par les deux Gabriel, son cabinet — où s'exerce avec ardeur le jeune Guy Combes, futur Grand Prix de Rome — regorge de plus en plus de besogne, de celle notamment ayant un caractère nettement artistique. Les honneurs ne tardèrent pas à atteindre Bonfin. En 1771, le voici reçu membre de l'Académie de Peinture, de Sculpture et d'Architecture établie récemment à Bordeaux.

Coïncidence heureuse, Barthélémy Cabirol fait partie de la même promotion. Ces deux hommes qui se connaissaient déjà vont avoir l'occasion de s'apprécier davantage. Tous deux, à peu près du même âge[1] et ayant à peine franchi le cap de la quarantaine, se trouvent épris de la manière de faire de Lepautre.

Celle-ci est bien entendu modifiée. Pas mal d'années se sont déjà écoulées depuis l'apparition des *Œuvres d'architectures d'Antoine Lepautre* (1652), voire de la terminaison des délicieuses sculptures des boiseries de l'Œuvre de l'église Saint-Eustache de Paris, qui portent la signature de son fils

1. Né le 4 novembre 1737 (paroisse Saint-Christoly de Bordeaux).

Pierre. Une première formule était née, résultant de l'alliage des ordres ionique et corinthien, dont le portail de l'église des Jacobins de Lyon constitue, semble-t-il — en architecture religieuse monumentale — le prototype[1].

Une réaction bien connue se fit jour ensuite, et ce, au lendemain de la mort du Grand Roi. Inutile d'en exposer les raisons. Qu'il suffise de rappeler que sont finis les plans symétriques et leurs surfaces parallèles.

Comme l'a écrit Havard[2], toutes les œuvres de l'homme se tournent, se contournent, s'arrondissent. Tout devient souple, gracieux, gentil, aimable. A la Solennité a succédé la Volupté, et dans les contours maniérés qu'affectent tous les arts, se réflète la préoccupation dominante du moment : le Plaisir.

A une société amoureuse avant tout de bien-être, éprise de confort, ne demandant qu'à se laisser vivre..., les lignes fermes et rigides, les angles droits, devaient sembler non seulement déplaisants à la vue, mais trop rudes au toucher[3].

De là, naquirent ces formes onduleuses, l'abus de lignes courbes, l'amour des sinuosités, le mépris de l'aplomb, le déplacement dans les axes, le dédain apparent de la sévère symétrie.

Des coquilles prodiguées à satiété, s'élancent des rinceaux de feuillages tourmentés, mêlés de guirlandes ou aboutissant à des chutes. Les culots sont nombreux. Ils servent de point de départ à des volutes qui ne peuvent que s'entrecroiser.

C'est le règne du style : *Rocaille*, *Rococo* ou *Régence*, suivant le point de vue où l'on se place, dont le grand salon de l'Hôtel de Soubise offre un exemple fort connu.

Aux cheminées monumentales, ornées de bas-reliefs robus-

1. Emploi de l'ordre corinthien à l'entablement.
2. Les styles.
3. *Ibid.*

tes ou de portraits solennels, ont succédé des types issus de formules nouvelles et de dimensions réduites que décorent des trumeaux avec glace. Les plafonds, jadis peuplés de héros sévères ou de demi-dieux graves, se couvrent d'arabesques, de rosaces fleuries, ornements en relief. Ceux qui continuent d'être peints, ne montrent guère que Vénus et sa Cour, s'égayant sur des nuages rosés. Les panneaux s'ornent de nymphes, d'oiseaux; les feuillages s'entrelacent; les fleurs en guirlandes se joignent ou tombent en chutes gracieuses, etc.

Tout à coup — à partir de 1750 — l'on assiste, on ne sait au juste pourquoi, à un retour accentué vers les arts de la Grèce et le style classique, tandis que se développe — chose curieuse — un goût également prononcé pour les fantaisies de l'Extrême-Orient. Watteau en décore le cabinet royal du château de la Muette, et Boucher en répand sur les dessus des portes du château de Bellevue[1].

Louis XV n'ose se récrier; mais pareille anomalie ne pouvait durer. Aussi, sur la fin du règne de la Pompadour, la recherche des ornements et des formes antiques l'emporta-t-elle sur les chinoiseries. Grimm pourra écrire, en 1761 : tout se fait à la grecque.

La disparition de la belle favorite amène un nouveau courant. Dès la venue de Louis XVI au pouvoir, l'architecture se présente, plus sobre, plus austère, plus classique, et c'est ainsi que les colonnes, les pilastres, les attiques, les entablements seront prodigués même où ils n'auront que faire. Nous avons vu le cas se présenter à Bordeaux, notamment pour les rétables des chapelles Saint-Marc et Saint-Roch de l'église Saint-Michel. La décoration et l'aménagement de l'intérieur des riches demeures se transforment. Les occu-

1. Des décorations de ce genre se voient à Chantilly, à Bagnolet, à l'Hôtel de Rohan, etc.



Les sculptures de Cabirol au Palais de la Bourse.

pants, obligés de compter avec la mode et les exigences du jour, ne pouvaient résister à ce dernier mouvement.

Aussi, les panneaux reprennent-ils définitivement leur aplomb. Les angles droits et les lignes rigides encadrent-elles désormais les lambris et les trumeaux. Les palmes contournées et les rinceaux fleuris font place aux profils consacrés et aux moulures traditionnelles, tandis qu'au milieu de cet état de transformation du goût, la feuille d'acanthe — si stylisable, si franchement décorative — subit des assauts journaliers[1].

Sensiblement l'ove, son heureuse rivale, la supplante un peu partout. La coquille elle-même, si triomphante dans ce grand salon de l'Hôtel de Soubise, prototype du goût officiel d'hier, fléchit à vue d'œil, et la blanche baguette rectiligne, agrémentée de patenôtres en files, remplace les rinceaux à plein or.

Perte certaine en éclat, mais gain réel en harmonie.

Telle est, en résumé, la succession de formules, parfois contradictoires, au milieu desquelles naquit, grandit et évolua, cette pléiade d'artistes ornemanistes dont les Simon Bouisson, les Berquin, les Lasserre, les Massé, les Laconfourque, les Vernet (Jean, Pierre, Etienne et Guillaume), les Cessy et

1. Toutefois, la reine d'hier ne se tient pas pour battue. Elle compte du reste de chauds et éclairés défenseurs. Cabirol et Bonfin sont, à Bordeaux, de ceux-là. Aussi lui donnent-ils une place honorable dans la décoration du Palais Rohan. La feuille d'acanthe se montre encore dans les écoinçons des portes du grand corps de logis, dans les basses ailes, dans la chapelle (salle des mariages actuelle). Par contre, elle est absente dans les autres appartements où les raies de cœur, les branches d'olivier et de laurier, les feuilles d'eau et autres motifs tirés de la feuille de chêne dominent.

Force a bien été de tenir compte de la mode de ces rubans souples si divers, si heureux parfois dans leurs dispositions, soutenus par des nœuds délicatement ouvragés, qui servent de complément naturel aux guirlandes amples constituées par un mélange de feuilles et de fruits variés. Trente-quatre ornements de ce genre furent sculptés par Cabirol (police du 3 avril 1782), au-dessus des portes et des croisées du rez-de-chaussée des façades *ouest* (côté des jardins) et *est* (cour d'honneur). Nous avons remarqué que chacun de ces motifs est différent, détail où se décèle, une fois de plus, la conscience professionnelle de l'artiste bordelais.

enfin Barthélémy Cabirol, furent les plus dignes représentants locaux.

Quatre d'entre eux : Etienne et Guillaume Vernet, Martial Cessy et Barthélémy Cabirol, se trouvent en mesure — sur la fin du règne de Louis XV — de fournir des travaux dignes de leur réelle valeur. Les riches particuliers de notre cité et de la région, leur confient la décoration de leurs nouvelles demeures.

Tout à coup, en 1771, une idée en tous points heureuse, se fait jour.

Les membres de l'*Académie de Peinture, de Sculpture et d'Architecture*, récemment créée à Bordeaux, songèrent à organiser une manifestation d'un genre nouveau ; une exposition publique de tableaux, de statues, de gravures et de dessins d'architecture, émanant d'artistes résidant à Bordeaux, ou appartenant à la région[1].

A défaut de local approprié, cette manifestation artistique — assez restreinte du reste[2] — se déroula dans la grande salle de l'ancienne Maison professe des Jésuites.

L'année suivante, le cadre choisi fut l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Aucun de ces locaux ne convenait à ce genre de manifestations. Aussi, après des démarches couronnées de succès, le Salon bordelais tint-il, dès 1774, ses assises dans une des salles du palais de la Bourse, mise à la disposition de MM. de l'Académie de Peinture, de Sculpture et d'Architecture.

Barthélémy Cabirol y présenta son motif de réception dans

1. Etablie sous les auspices de MM. les Jurats, avec l'approbation de M. le maréchal de Richelieu, gouverneur de la Province.

2. Elle groupa en tout, quarante-sept œuvres, mais de mérite. Celles-ci étaient dues à sept peintres, trois architectes, trois sculpteurs (pas Cabirol) et un graveur. Peintres : Batanchon, Leupold, Toul, d'Ambielle, d'Andillon, Courège, Berinzago. — Architectes : Bonfin, Lartigue, Lhôte. — Sculpteurs : Cessy, Deschamps et Vernet l'aîné. — Graveur : Lavau.

cette noble compagnie. Le sujet était tiré des Métamorphoses d'Ovide[1].

Par le programme du Salon bordelais de 1776, document que Marionneau ne connut qu'après l'apparition de son ouvrage[2], nous savons que MM. de l'Académie eurent cette année-là, à leur disposition, un local indiqué comme étant la galerie neuve de la Bourse[3]. Dans « l'avant-sallon » furent exposés les travaux des élèves de l'Académie, et dans la pièce suivante — mentionnée comme n'étant pas encore ouverte au public[4] — se trouvaient plusieurs morceaux des académiciens eux-mêmes, ayant paru dans les salons précédents. Ni Bonfin, ni Cabirol, ne figurent au nombre des exposants[5].

Ces deux salles vont demeurer encore plusieurs années en leur état primitif, c'est-à-dire ne possédant pas la décoration actuelle.

Avec l'année 1781, apparaît un autre fait, qui mérite attention. S'il ne saurait être considéré comme le prélude de la décoration des deux appartements mis annuellement à la disposition de MM. les membres de l'Académie de Peinture, de Sculpture et d'Architecture, il a nettement influé pour le choix de l'artiste chargé de ce travail délicat.

Le 8 août de cette année-là, Cabirol signe le contrat par lequel Bonfin lui confie la décoration du grand salon du palais archiépiscopal[6].

1. Il y avait, en plus — du même artiste — un groupe en bas-relief et une académie, le tout d'après nature.

2. Ce document a été trouvé en 1884, dans la bibliothèque de M. le marquis de Puifferat, au château du Breuilh, à Talence.

3. Ces manifestations artistiques se dérouleront dans ce même local, jusqu'en 1787.

4. Cette pièce était qualifiée d' « arrière sallon ».

5. A l'exposition de 1780, Bonfin présenta le modèle de l'intérieur de l'escalier projeté, en 1770, pour l'Hôtel-de-Ville (cours Victor-Hugo actuel).
Cabirol envoya les modèles, en terre-cuite, des frontons demi-circulaires destinés à orner les façades *est* et *ouest* du palais archiépiscopal, et d'un bas-relief devant être exécuté dans le grand salon de ce même palais Rohan.

6. Voir Arch. hist. de la Gir., t. LV. Pièce transcrite et communiquée par M. Ducaunnès-Duval.

Ce sera une chance inespérée pour l'auteur. Tout ce merveilleux ensemble va faire sensation. Le regard des connaisseurs ne cessera de s'attacher — comme de nos jours du reste — sur chacune de ses parties. Au plafond, c'est la grande rosace, les frises à l'antique, les moulures ornées de branches d'olivier et de laurier, les caissons garnis des trophées des arts, le cul-de-lampe en feuille d'eau entouré d'un tore, le tout parfaitement ordonnancé. Puis ces réminiscences avouées des riches frises de Lepautre, les trumeaux à glace, ces quatorze pilastres et six panneaux si délicatement constitués et fouillés, décorés de faisceaux avec baguettes liées par une guirlande de fleurs, etc. Enfin, ces bas-reliefs qui surmontent les portes où évoluent de si gentils amours. Cabirol, certes déjà connu, voyait chaque jour sa notoriété grandir.

Aussi, lorsqu'il va être question de décorer les deux appartements désignés pour l'instant sous le nom de galerie neuve de la Bourse, va-t-on faire appel à son bon goût.

Les deux devis dont il va être fourni tout au moins un large résumé, furent-ils dressés en même temps et l'exécution marcha-t-elle de pair? Très probablement il en fut ainsi, mais aucune affirmation ne peut pour le moment être donnée. Les documents que nous avons constitués, demeurés inédits[1] — ceux que Cabirol a gardés par devers lui — sont muets sur ce point. Les minutes qui ont été prendre place suivant l'usage dans les dossiers de Richard Bonfin, demeurent pour l'instant ignorées. Voici les projets soumis par Cabirol.

Le premier est relatif à l'ornementation de l'appartement donnant du côté intérieur. L'autre vise celui qui lui fait suite, et qui, de nos jours, sert de bibliothèque privée de MM. les juges

1. Ils ont fait partie de la collection de M. Montaudon qui fut longtemps adjoint au maire. Sa veuve les a offerts ainsi que plusieurs autres (papiers du même artiste), aux Archives municipales.

du Tribunal de Commerce. Ce dernier comporte la mention : « ... résulte d'un marché fait et convenu avec M. Bonfain, le 23 février 1784. » Le premier document a pour titre : « *Etat estimatif de la sculpture à faire à l'Hôtel de la Bourse, suivant le dessain de M. Bonfain, ingénieur, préposé pour la décoration de la gallerie.* »

Nous allons nous borner à en fournir les parties essentielles. Il est question de :

129 pieds de fleurs, à établir au pourtour des ovales, comprenant la chute	774 livres		
16 ovales développant : 6 pieds de moulure de cadre orné de feuilles de chêne... et rubans.	320	—	
2 vases, à sculpter au-dessus desportes	18	—	
Entrelacs au-dessus des portes............	31	—	10
4 crossettes aux angles du dessus des chambranles	18	—	
Frises et rinceaux......................	35	—	
56 pieds de moulures de cadre, adoptées aux portes à « glasses » à deux ornements, feuille d'eau à mouvement, une baguette taillée à perle... à 2 livres le pied........	112	—	
Total....................	1.308 livres		10
Il y a en plus, 96 pieds de cimaise à trois ornements, la supérieure devant être ornée de feuilles d'acanthe, avec de loin en loin, une feuille d'eau. La baguette, à tailler en perles, puis quelques tresses....... coût :	383 livres		
Enfin, 27 pieds de moulure au cadre des trumeaux à « glasse » à deux ornements......	81	—	
Total général..............	1.773 livres		10

Le second mémoire, plus important, rappelle par plus d'un point la facture de celui qui a servi pour la décoration du grand salon du palais archiépiscopal. Comme d'habitude, l'orthographe est des plus fantaisiste. Cabirol était un artiste, mais non un lettré. Passons. En voici les points principaux.

La décoration des croisées, côté de la porte feinte figure pour	323	livres	10
Celle du second trumeau des croisées	202	—	
Dito, des chambranles des croisées	89	—	9
Dito, des chambranles des trumeaux des glaces	119	—	4
Le cadre de la grande glace à orner d'une moulure à trois ornements : tore de chêne, chapelet et feuilles d'eau à mouvement, moulures, etc	75	—	
Le couronnement, formé par une grande branche de laurier sortant d'un fleuron antique, noué au milieu, formant une couronne et destiné à remplir le vide des angles du trumeau de la grande glace	60	—	
La décoration de la porte d'entrée et de la porte feinte à glace se monte à	130	—	
Les frises sont signalées comme étant à établir dans le goût de celles de Lepautre, de nouveau[1]	38	—	
Vient ensuite le détail concernant l'ornementation des chambranles des portes, des corniches, celles-ci devant être sculptées à trois ornements : oves, dards, patenôtres, feuilles d'eau à mouvement. Mention est faite de crossettes ou consoles à placer au-dessus des chambranles, etc	77	—	13

1. Comme dans le devis relatif au grand salon du palais Rohan.

La décoration de deux portes	156	—	7
Seize cadres en rond pour les tableaux, à deux ornements : oves et chatenottes, développant 8 pieds 8 pouces de circonférence	306	—	
Seize rubans, placés au-dessus des cadres, a 6 livres	96	—	
Seize guirlandes de fleurs développées chacune suivant la place, comprenant le nœud du ruban et les glands, etc	139	—	
139 pieds de fleurs, à 7 livres le pied	973	—	
Plus, deux bas-reliefs à placer dans le même appartement. Celui de la porte feinte représentera (nous rétablissons l'orthographe) : *La Paix, appuyée sur la poupe d'un vaisseau indiquant de la main droite, le buste de Louis XVI et l'autre tenant une branche de laurier*	300	—	
Celui de la porte d'entrée est ainsi désigné : *Mercure publie la Paix sur les mers, tient dans la main une bourse et de l'autre, une branche d'olivier, symbole de la Paix*	300	—	

Ce rapide exposé terminé[1], l'attention doit être portée tant sur la date de la signature du contrat passé entre Bonfin et Cabirol, que sur les sujets représentés dans les deux bas-reliefs dont le détail vient d'être fourni. Ces motifs ne sont-ils pas une allusion directe aux bienfaits attendus de la signature du récent traité de Versailles, dont Bordeaux, en particulier, allait tirer un important profit, ne serait-ce que par le

1. Le reste du document, dont la dépense totale prévue s'élève à 3.670 livres a trait aux sculptures de la corniche, d'une rosette, d'un cul-de-lampe avec feuilles d'acanthe, d'une doucine ornée d'une feuille d'eau à mouvement, etc.

rétablissement du droit de pêche à Terre-Neuve et la reprise des îlôts de Saint-Pierre et Miquelon, des territoires de Gorée et du Sénégal, etc.

Ainsi la décoration de ces appartements a pu être l'évocation d'un acte commémoratif.

Merci une fois de plus à M. Marcel Charrol, notre excellent collègue de la Société Archéologique de Bordeaux, à qui l'on doit les clichés qui agrémentent si bien ces quelques notes. Merci aussi à M. G. Ducaunnès-Duval, archiviste municipal, qui a mis à notre entière disposition un petit dossier sur le sculpteur, conservé pieusement de longues années par M. Montaudon, qui fut adjoint au maire sous plusieurs municipalités, et offert par sa veuve aux Archives de la Ville.

Par la lecture de ces pièces, il nous a été possible de fixer la date de l'exécution de ces délicats motifs et le nom de celui à qui ils sont dus. Placés dans un lieu et un cadre de choix, ils présentent entre autres avantages, celui de perpétuer une page glorieuse de l'histoire de la Patrie.

Découverte de vestiges gallo-romains et de substructions anciennes à Aubiac (commune de Verdelais)

Par Henri REDEUILH.

En avril et mai 1933, des ouvriers de l'entreprise Fonsegrive procédant à l'extraction de terre destinée à la réfection d'une digue mirent à jour dans une prairie appartenant à M. Maurice Bérard, propriétaire à Sainte-Croix-du-Mont, d'importants vestiges de substructions anciennes et une assez grande quantité de briques à rebords, entre l'église désaffectée d'Aubiac et le ruisseau dit de la Garonnelle ou du Galouchey (commune de Verdelais)[1].

Averti par un de ces ouvriers, M. Saint-Marc, de Béguey, je visitai ce chantier pour la première fois le 7 juin suivant.

Malheureusement à cette époque les terrassiers avaient cessé de creuser depuis quelques jours; ils avaient même commencé à remblayer sur certains points.

A l'assemblée générale du 9 juin je signalai brièvement cette découverte à la Société archéologique, mais étant revenu sur les lieux à plusieurs reprises il m'a été possible de faire un certain nombre d'observations dont voici l'essentiel.

1. Section D (2e feuille) parcelle n° 122, au cadastre de 1936.

Les substructions doivent s'étendre sur une assez vaste superficie dans le pré situé entre l'église d'Aubiac et le ruisseau de la Garonnelle, mais les fouilles ayant été exécutées sans méthode — du moins au point de vue archéologique — il est assez difficile de se faire une idée exacte de l'ensemble des bâtiments.

Mon attention a été particulièrement attirée par les restes de constructions situés à l'est du terrain, c'est-à-dire les plus rapprochés de la route de Bordeaux à Saint-Macaire (G. C. 10). Il s'agit d'un édifice terminé à son extrémité sud-est par deux absides semi-circulaires (*f g h*, *k j i*) ayant respectivement 7 m. et 5 m. 30 de diamètre (dans œuvre).

Au nord-ouest, il nous paraît limité par un mur (*a b c*) visible sur une longueur de 15 mètres environ, mais qui doit se prolonger vers le sud-ouest. Un autre mur (*b d e*) perpendiculaire au premier (10 m. 50 environ) le réunit aux absides.

Dans le prolongement de la grande abside, le terrain (*b f h c*) n'a pas été creusé. Il a été fouillé au contraire dans la partie du monument (*a k i b*) faisant suite à la petite abside où ont été mis à jour deux murs *l d* et *k i*. Cette sorte de bas-côté se trouve ainsi divisé en deux pièces mesurant approximativement 6 m. × 6 m. (dans œuvre) pour celle (*l k i d*) contiguë à l'abside et 6 m. × 2 m. 80 (dans œuvre) pour l'autre (*a l d b*). Dans la première, on remarque deux petites canalisations (t 1 et t 2), probablement des conduites d'eau ou de chaleur, avec revêtement de briques, tracées suivant la bissectrice des angles droits formés par le mur *b d e* et les murs *l d* et *k i*. La plus rapprochée de l'abside a été déblayée sur une longueur de 2 mètres; l'autre sur 3 mètres environ.

Elles ont 0 m. 40 de largeur sur 0 m. 50 de profondeur.

L'épaisseur des différents murs est de 0 m. 60. Toutefois le mur *a b c* et celui de la grande abside *f g h* semblent un peu plus épais (0 m. 70 environ).



Substructions d'un ancien édifice à Aubiac.

Particularité digne de remarque, le niveau de la partie supérieure des trois murs *a b c*, *l d*, *k i* perpendiculaires à *b d e* s'abaisse régulièrement du sud-ouest au nord-est. On ne distingue même pas les traces du mur extérieur du bas-côté. La dureté du sol provoquée par la sécheresse de l'été 1933 m'a empêché de pratiquer des sondages pour tenter de les retrouver.

L'emplacement de la petite abside a été fouillé. Celui de la grande a été aussi déblayé pour une large part. Dans cette dernière se trouvait un pavement en béton très épais renfermant de gros fragments de brique. A des niveaux inférieurs j'ai cru y reconnaître — mais je n'ose sur ce point me montrer trop affirmatif — deux carrelages en brique, attestant sans doute la reconstruction de l'édifice à diverses époques.

La muraille de ces absides est malheureusement détruite sur une assez grande longueur. Existait-il une troisième abside faisant pendant à la petite de l'autre côté de la grande ? Le principe de la symétrie nous le laisserait supposer. Toutefois aucun vestige n'en paraît subsister. Un mur rectiligne de 5 mètres de long doit s'étendre à droite de l'abside principale et la réunir à une autre construction (*n m o p*) sur laquelle avait été établie une plateforme de madriers destinée à supporter une bétonnière utilisée pour les travaux[1].

* * *

Les restes de l'édifice ne présentent semble-t-il aucun revêtement en petit appareil. Celui que j'ai pu observer est en pierre d'un peu plus fortes dimensions, rectangulaires et d'aspect assez irrégulier[2].

1. La présence de cette bétonnière a empêché de relever avec toute la précision désirable les dimensions de cette partie des bâtiments.

2. 10 à 13 centimètres de haut pour une longueur de 12 à 15 dans un mur qui supportait la bétonnière. Parmi ces pierres j'en ai mesuré une de 0 m. 25 de long.

Les murs sont encore par endroits recouverts de mortier sur lequel il est possible de relever quelques traces de peinture rouge. A certains endroits, notamment à l'extérieur du mur limitant la construction au nord-ouest, on distingue de petites rainures perpendiculaires tracées sur le mortier pour imiter des joints.

A quelques dizaines de mètres au sud-ouest des vestiges du bâtiment étudié, en se rapprochant de la Garonne, se trouvent trois murs parallèles. La largeur des deux premiers est de 0 m. 60 environ; celle du troisième est nettement moindre. Ce dernier se prolonge sur une grande distance, environ 50 mètres, et s'achève dans le lit même du ruisseau de la Garonnelle[1].

Près de ces derniers vestiges les ouvriers auraient détruit des *sépultures en brique.*

Les débris de *tegulæ* (briques plates à rebords), de pierraille, de poteries diverses encore abondants lors de ma première visite ont été rapidement dispersés. J'ai observé quelques fragments de plaques en marbre blanc, vert et blanc à l'aspect de nougat, gris veiné de bleu, un autre assez important de vasque en marbre blanchâtre très épais. J'ai recueilli un morceau de marbre d'une dizaine de centimètres de long présentant une moulure.

Des tuiles creuses portent des rainures longitudinales à leur partie supérieure. Sur l'une d'elle j'ai cru reconnaître des traces de peinture bleue. J'ai remarqué des débris de briques striées provenant sans doute d'un hypocauste, des carreaux épais de forme carrée et d'autres rectangulaires beaucoup plus grands. De nombreuses monnaies ont été trouvées au

1. A ce mur s'avançant dans le lit — assez profond à cet endroit — du ruisseau se rattache une tradition d'existence d'un « moulin des Pères » dont il ne m'a pas été possible, pour le moment du moins, de vérifier le bien-fondé.

cours des fouilles, mais aucune de celles qui m'ont été présentées ne remontait à une époque ancienne.

***

Dans le voisinage immédiat, mais sur le territoire de Sainte-Croix-du-Mont, au nord-ouest du chemin conduisant au port de la Garonnelle, où débarquaient naguère les pèlerins se rendant à Notre-Dame de Verdelais, ont été trouvées, il y a une quarantaine d'années, dans une propriété[1] appartenant à la famille Chassaigne, des mosaïques dont les fragments ont été dispersés. Le Dr René Chassaigne, de Bordeaux, en avait conservé une plaque assez importante mais elle lui a été dérobée et il ne lui en reste qu'un très petit échantillon. Il est constitué de cubes bleus, blancs, rouges et jaunes d'à peine un centimètre de côté. On y distingue des cercles bleus, qui, paraît-il, étaient groupés de manière à former une grappe. Une partie de la mosaïque est encore en place et sert hélas ! de fond à une fosse à fumier.

Dans une pièce de vigne située un peu plus au nord, toujours dans Sainte-Croix-du-Mont et appartenant à M. Louis Durand-Daubin, de Saint-Maixant, existent d'autres substructions et, notamment, une longue muraille ayant, dit-on, 2 mètres environ de large. Une tradition locale, qui m'a été rapportée par M. Bérard, M. Biot et plusieurs habitants du pays, place en ce lieu la *ville de Quinquin.*

Est-il besoin de rappeler ici l'intérêt qu'offrent pour l'étude de l'occupation d'une contrée à l'époque romaine ces traditions d'existence de villes ?

« Chaque fois, écrit l'abbé Labrie, qu'on m'a signalé que tel champ était l'emplacement d'une ville — ce fait s'est produit

1. Section A, parcelle 357 du nouveau cadastre.

très souvent — chaque fois aussi j'y ai trouvé des vestiges gallo-romains, la tradition ayant conservé à travers les siècles le mot *ville*, du latin *villa* » (*Bul. Soc. archéol.*, t. XLVIII, p. 24).

Parfois le nom donné à ces *villes* est susceptible de remonter à la période romaine — ainsi la *ville de Mayor*, au nord de Rions, évoque le souvenir d'une grande villa, *villam majorem*, — mais le plus souvent il est beaucoup plus récent, ou du moins il a subi de telles altérations qu'il est impossible de retrouver son origine latine. Tel semble bien être le cas pour la *ville de Quinquin*.

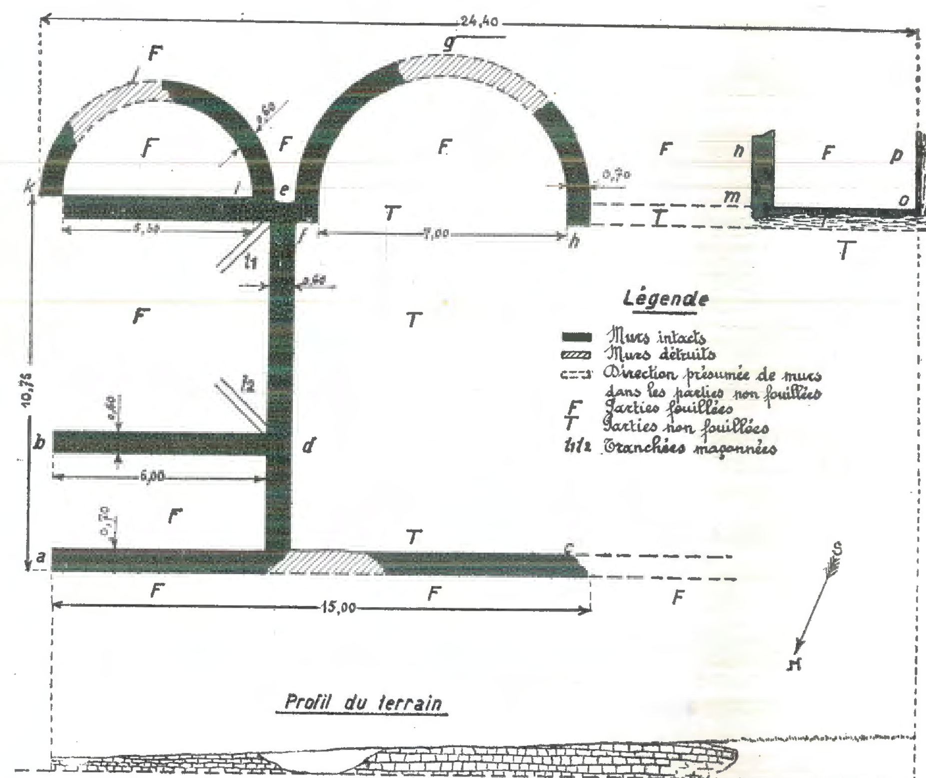
*
* *

Léo Drouyn dans ses *Notes archéologiques* (manuscrit conservé aux Archives municipales de Bordeaux), vol. 46, p. 196, après avoir donné une description de l'église romane d'Aubiac ajoute :

« C'était probablement l'emplacement d'une villa romaine car dans tout le champ qui est à l'est de l'église jusqu'à la grande route se trouve une quantité de fondations, des briques, des mosaïques, enfin tout ce qui constitue un établissement romain. »

L'illustre archéologue girondin a-t-il eu connaissance des constructions qui ont fait l'objet de la présente étude ? Nous ne saurions l'affirmer ; mais il paraît en tout cas avoir observé d'autres vestiges romains dans le voisinage s'étendant jusqu'au chemin de Bordeaux à Saint-Macaire.

Il serait extrêmement intéressant d'arriver à connaître le véritable caractère de l'édifice d'Aubiac. La présence des deux absides ferait tout d'abord songer à une église primitive — peut être mérovingienne ou carolingienne — bien antérieure à l'église actuelle. Mais nombre de villas gallo-romaines et quan-



Plan et coupe du même édifice.

tité de thermes possédaient des dispositifs de salles avec absides, en sorte qu'il est assez difficile de conjecturer quant à présent avec quelque certitude. Seule la continuation des fouilles pourrait peut-être mieux nous fixer à cet égard.

***

En terminant cette étude il m'est particulièrement agréable d'exprimer ma gratitude à M. Maurice Bérard, propriétaire du terrain, qui m'a toujours réservé le plus aimable accueil. Je remercierai aussi M. William Fonsegrive pour les facilités de recherches qu'il m'a procurées; M. Robert Bonamy, de l'administration des ponts et chaussées, M. le docteur René Chassaigne, M. Durand-Daubin, les chefs d'équipe et ouvriers de l'entreprise Fonsegrive, les familles Biot et Soler qui m'ont fourni d'utiles renseignements. Je n'aurais garde d'oublier ceux de nos collègues qui sont venus à Aubiac pendant les vacances, les automobilistes complaisants qui m'ont permis de profiter de la rapidité et du confort de leur voiture, enfin l'auteur du plan et du croquis en perspective qui accompagnent ce travail.

(*Communication lue à l'Assemblée générale du 13 octobre 1933*).

***

Depuis ma communication d'octobre 1933, le terrain d'Aubiac a été en partie nivelé. La plupart des murailles mises à jour ont été rasées. Toutefois la portion du terrain prolongeant au nord-ouest la grande abside et la construction *n m o p* n'a pas été fouillée, et constitue aujourd'hui une butte susceptible de renfermer encore des vestiges dignes d'intérêt.

Parmi les matériaux provenant de la démolition des substructions, j'ai recueilli en 1934 un fragment de brique à rebords portant la marque RES, qui est peut-être, rappelons-le,

la signature du potier Restitutus. Cette estampille (un exemplaire) a été signalée à Baigneaux, dans l'Entre-deux-Mers (abbé J. Labrie, *Les Gallo-Romains au centre de l'Entre-deux-Mers*, Soc. archéol. Bordeaux, t. XXXI, p. 117 et pl. XIII). Mais elle a surtout été rencontrée aux environs de Sainte-Foy-la-Grande (abbé J. Labrie, *loc. cit.*; A. Conil, *Fouilles gallo-romaines des Champellans*, Soc. archéol., t. XXXIX, p. 86 et 87; A. Conil, *Statistique des découvertes gallo-romaines et mérovingiennes faites aux environs de Sainte-Foy-la-Grande*, *Revue historique et archéol. du Libournais*, 1934, p. 26, 27, 40 et 48). M. Conil en cite six exemplaires trouvés aux Champellans, commune de Pineuilh (Gironde); deux au Canet, commune de Port-Sainte-Foy (Dordogne); un au cimetière d'Eynesse (canton de Sainte-Foy-la-Grande).

J'ai, d'autre part, découvert cette marque à mes fouilles de Béguey (canton de Cadillac-sur-Garonne).

Les dimensions du cachet RES d'Aubiac sont 75 mm. × 35 mm. Il ne nous paraît pas possible, par suite de la présence de traces de mortier adhérent à la brique, d'établir avec certitude si oui ou non figure sous la lettre E le point rencontré sur certains exemplaires de cette signature de potier.

H. R.

Note sur quelques nouvelles stations préhistoriques du Bourgeais

Par J.-A. GADIOT.

Le canton de Bourg doit à sa situation géographique d'avoir donné passage, à toutes les époques de la civilisation, aux envahisseurs de la Guyenne. Aussi, ont-ils laissé des traces nombreuses de leurs séjours plus ou moins prolongés.

Du point de vue archéologique, la partie la plus intéressante de son territoire est celle qui se trouve en bordure des rives de la Dordogne et de la Gironde, entre les villages de la Lustre et de Roque de Tau.

Elle se présente, sur une longueur de 12 kilomètres environ, sur deux en largeur, avec une altitude variant de 40 à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, une falaise calcaire extrêmement pittoresque, propice, dans les temps anciens, aux populations troglodytes.

Parallèlement à la côte, mais plus à l'intérieur, serpente la route de Bourg à Blaye, et dont le tracé ne doit pas sensiblement s'écarter de celui de la voie romaine qui conduisait de Burdigala à la Blavia militaris d'Ausone.

Aussi, dans tous ces parages, la superposition des vestiges dans les couches archéologiques profondes ou leur mélange en surface sur les plateaux, témoigne-elle de ces occupations successives, dont certaines paraissent avoir été de longue

durée, principalement aux époques moustérienne et magdalénienne. Comme sur les bords de la Vézère, en Périgord, les habitants des cavernes avaient trouvé un véritable site d'élection dans le Bourgeais où les abris abondaient ainsi que les sources et les cours d'eau; aussi, leurs industries sont-elles similaires.

On peut même leur supposer une commune origine, avec les hommes du Moustier et de la Magdeleine, dont ils ont bien pu être une tribu détachée et placée comme en avant-garde sur les bords de la Dordogne.

Le malheur est qu'un nombre considérable d'abris a été détruit, au cours des temps, par les carriers. Le Bordeaux gallo-romain comme le Bordeaux moderne ont été construits avec la pierre de Bourg, de Marcamps et de Roque de Tau.

J'ai consacré mes loisirs des années 1933 et 1934 à prospecter les plateaux du Bourgeais sur la droite et sur la gauche de la route nationale, à la recherche des stations ou ateliers de plein air, et c'est le résultat de ces explorations que j'apporterai ici.

Station de St-Seurin-de-Bourg.

La première de ces stations est située à proximité des moulins de Carruel et du Château Tayac, sur le penchant du plateau, au point où il s'incline légèrement vers la route qui va de Bourg à Blaye.

J'y ai recueilli plusieurs centaines d'outils en silex, mélangés à de menus fragments de poterie grossière de couleur grise.

Ce sont surtout des microlithes parmi lesquels domine un tranchet du type campignien, mais de taille plus réduite.

Dans l'état actuel de confusion qui existe au sujet des classifications du néolithique, il me paraît assez difficile de mieux

déterminer la classe de ces silex, dont la taille et les formes sont de tradition paléolithique, sauf leur dimension.

J'ai d'ailleurs remarqué des séries semblables au Musée des Eyzies, qui sont également rapportées au campignien. Il y a à retenir la coexistence de la poterie qui nous rapporte à un mésolithique supérieur. J'ai aussi recueilli sur cette même station, une minuscule pointe de flèche à pédoncule très allongé, ainsi qu'une perle en quartz d'une belle transparence, non perforée, parfaitement arrondie et de la grosseur d'une cerise.

Deuxième Station.

La deuxième station de St-Seurin se trouve à moins de deux cents mètres de la précédente, à un même niveau et aussi avec la même orientation sur le penchant du coteau.

Elle est caractérisée par la présence de fragments de haches polies, par des pointes de flèches à pédoncule, par des grattoirs circulaires et de rares et frustes lames de silex.

Station du Château Tayac.

Un peu au-dessous de la terrasse du Château Tayac, entre celle-ci et les falaises abruptes qui dominent le confluent de la Garonne et de la Dordogne, j'ai recueilli d'importants fragments de poterie bien que le terrain soit cultivé depuis longtemps.

Très peu de silex dans les environs immédiats.

Station de Ribette (com. de Bourg).

Derrière les bois du château Lorensanne, à environ une centaine de mètres de la route qui va de Bourg à Berson, sur la gauche, au sommet et sur le versant nord-est du coteau, se trouve la station néolithique de Ribette.

Parsemée dans une vigne inculte depuis longtemps, et profondément ravinée par les eaux, elle est très abîmée. L'exploitation de deux carrières, l'une de grave rouge, l'autre de moellon, a beaucoup réduit sa superficie. Sur ce qui en subsiste, on trouve cependant un assez grand nombre de fragments de poterie grise, des silex plus ou moins frustes et aussi des débris de haches polies.

Dans la partie supérieure du site, j'ai ramassé une très jolie pointe de flèche.

Station des Fontenelles (com. de Comps).

A environ cent mètres de la gare de Comps, en allant vers Pisselièvre, on a à sa droite, le village de Berthou et à sa gauche une profonde vallée excessivement pittoresque qui se continue vers la trouée de Roque de Tau, au fond de laquelle s'aperçoit le large bras de la Gironde.

Les hauteurs qui dominent ce vallon, ainsi que les pentes orientées au sud, sont assez riches en silex néolithiques.

La station se trouve dans un pli de terrain, à la lisière d'une châtaigneraie. Sur un sol raviné, par les eaux j'ai recueilli des fragments de poterie grossière, des silex taillés, un polissoir à quatre faces.

Stations de Bayon.

1° Près du bourg. Entre l'église et le cimetière, rares éclats de silex et menus fragments de poterie.

2° Entre l'église et la Gironde, sur le plateau occupé par le vignoble du château Eyquem, aux lieux dits Peyrouilh et St-Eloy, j'ai trouvé trois haches polies usées et des fragments de cinq ou six autres.

Abris sous roche des Roques d'Eyquem.

Dans la falaise abrupte qui domine la vallée, au prix d'un cheminement plutôt périlleux, se voient encore des restes d'abris.

Le premier se présente avec une façade de cinq ou six mètres de longueur et une profondeur de un mètre seulement.

A sa base et sur toute sa longueur, est un banc de pierre naturel, qui a dû être utilisé par ses habitants.

Il en existe un second à quelques mètres de là ; il mesure de quatre à cinq mètres en largeur et autant en profondeur.

Il a dû être beaucoup plus important à l'origine, mais sa voûte s'est effondrée en partie ; elle est fort peu élevée de plafond, un homme ne peut s'y tenir debout.

Ces abris sont à une altitude de vingt-cinq mètres, exactement à moitié hauteur du coteau qui, sur ce point, mesure environ cinquante mètres.

Ils sont pour ainsi dire encore inexplorés, les fouilles y seront très difficiles et dangereuses, car il n'y a guère qu'un mètre de terre entre le roc et l'abîme ouvert à vingt-cinq mètres de hauteur.

Le second sera un peu moins périlleux à fouiller, à raison de sa plus grande profondeur, mais sa voûte est bien basse. Je n'y ai encore constaté que l'existence d'une couche archéologique très mince, de quelques centimètres à peine, mais elle contenait un petit foyer avec ses cendres dans lesquelles étaient de menus os calcinés, quelques silex et les débris d'un petit vase.

Au fond, dans un retrait du rocher, il y a dû y avoir autrefois une petite source dont les eaux chargées de concrétions calcaires ont formé cuvette, mais elle doit être tarie depuis longtemps.

Aux temps préhistoriques, le profond précipice situé au

devant de l'abri, n'existait pas; il a été créé au siècle dernier par l'exploitation des carrières. Néanmoins, l'accès de l'abri a dû être toujours très difficile et l'on devait y arriver par des escaliers entaillés dans le roc et dont on voit encore les traces à ses abords immédiats.

Station de Falfas.

Sur le coteau qui porte le château Falfas, manoir du XVI[e] siècle, au nord-est, ainsi que sur les pentes sud-ouest, j'ai trouvé des silex néolithiques en assez grande quantité, mais très épars et aussi des débris de poterie.

Je n'ai pu découvrir encore l'emplacement exact de la station et me propose de continuer mon exploration.

Un polissoir fut trouvé, il y a quelques années, dans les environs, ainsi qu'une fort belle hache polie, aujourd'hui perdue.

Il m'a été rapporté que lors de l'établissement de la ligne du Blayais, qui passe à quelques centaines de mètres devant le château, on découvrit une sorte de poche emplie de vases brisés.

Station du Petit-Coudart.

Dans les prés situés au bas du château Falfas, entre une double haie d'acacias et de peupliers, coule la petite Libarde, qui n'est à cet endroit qu'un minuscule ruisseau. A quelques mètres de ses bords, j'ai recueilli un petit nombre de silex, de menus fragments de vases, dont l'un est remarquablement ouvragé, les parties inférieures et tranchantes de deux haches polies brisées.

Stations de Cotte.

Sur le penchant d'un coteau exposé au midi et dominant un

vallon au fond duquel coule un ruisseau, j'ai repéré plusieurs emplacements néolithiques avec débris de silex, de poterie, et de haches polies.

Station du plateau de Tau (Gauriac).

Sur le plateau, Daleau avait signalé une station néolithique dont j'ai retrouvé l'emplacement. Sur un mamelon aujourd'hui en partie détruit par les carrières, j'ai recueilli quelques silex ainsi qu'un beau fragment de hache polie.

Conclusions.

En résumé :

1° Sauf la station de Roque de Tau, déjà signalée par François Daleau, dont l'activité fut grande dans le Bourgeais et auquel la science préhistorique en Gironde doit tant, toutes celles que j'ai décrites ci-dessus sont nouvelles et méritent de figurer sur notre carte départementale du préhistorique.

2° De toutes ces stations, la plus ancienne me paraît être celle que j'ai reconnue à St-Seurin-de-Bourg, où domine le tranchet avec un outillage se rapprochant singulièrement du Campignien, mais de dimensions réduites. Le pic en est absent, en tout cas, je ne l'ai jamais encore rencontré. D'autre part, aucune pièce n'y est du type tardenoisien. Nous serions donc dans le néolithique.

3° Toutes les autres appartiennent à un néolithique caractérisé par la présence de pointes de flèches de divers types, à pédoncules et à ailerons pédonculés, puis à un néolithique plus évolué contemporain de haches polies. L'ensemble de l'industrie est microlithique.

4° Dans presque toutes ces stations, se trouve en mélange avec les silex, une poterie très fine ou très grossière, générale-

ment de couleur grise, à pâte graveleuse, si fragmentée, qu'il serait difficile d'en reconstituer les profils et dont le type semble s'être continué jusqu'à l'époque historique où il semble que les potiers indigènes en aient encore conservé la technique.

5° Dans plusieurs de ces stations, il y a mélange de l'industrie néolithique et de l'industrie gallo-romaine, dont la poterie faite au tour et bien galbée, se discerne à première vue. Mais ici, le tout se trouve à fleur de terres, remaniées et labourées depuis des siècles, ne permettant aucune étude stratigraphique.

6° En maints endroits, nous avons recueilli des petits silex retouchés, de forme généralement trapézoïdale, provenant de bouts de lame, épais, ayant probablement fait office de grattoirs. Ils ont quelquefois été pris pour des pierres à fusil, par conséquent d'époque moderne; nous croyons savoir cependant, que M. le docteur Henri Martin, qui en a recueilli de semblables, les tient pour appartenir à la préhistoire. Et c'est d'autant plus notre ferme conviction, que nous les avons toujours rencontrés en mélange avec les autres silex, et avec les poteries grises. Ils étaient donc intégrés à ces stations et n'y étaient pas un apport fortuit d'époque relativement récente. Eux aussi d'ailleurs, portaient les mêmes marques d'usure par le frottement, le roulage, le pelversement des terres qui caractérisent la plupart de nos trouvailles, du fait du remaniement du sol et de cultures déja anciennes.

Telles sont les observations que j'ai pu faire quant à présent, sans qu'on puisse en tirer de conclusions définitives, mais au contraire, sous réserve de révision, dans tous les sites ci-dessus désignés.

La station préhistorique de Saint-Gervais et son menhir

Par J.-A. GADIOT.

St-Gervais possède une station préhistorique de l'âge de la pierre polie, près de laquelle se trouve un menhir. Elle est située à l'extrémité est de cette localité, près du village de Tizac, bâti sur une partie de son emplacement.

Le gisement de silex s'étend surtout à l'est du village et au milieu d'une petite plaine qui semble avoir été le centre de la station.

Elle est limitée, au nord, par une allée de vignoble allant du village à la route nationale de St-André à Blaye, par Pugnac; à l'est, par cette route; au sud, par une seconde qui unit la première au lieu dit la Croix de l'Avocat, sur la route de St-André-de-Cubzac. Enfin, un chemin rural part de cet endroit, va vers Tizac, limitant la partie ouest du gisement.

Toutes ces routes se coupent à angle droit, formant ainsi un vaste quadrilatère de quatre cents mètres de côté.

Ainsi encadrée, la station présente l'aspect d'un véritable camp. La partie la plus élevée est occupée à l'ouest par le village et au nord par une légère ondulation due à l'affleurement du calcaire.

Le sol est en partie siliceux et en partie argileux; il s'incline faiblement vers l'est et le sud et forme un plateau avec

dépression à ses extrémités. Il semble que le point d'eau ancien s'est trouvé dans l'une d'elles.

Le point central figure au cadastre sous le nº 499, section B.

C'est là que les néolithiques disposèrent leurs huttes, face au midi et en demi-cercle autour de la cuvette où se trouvait l'eau.

Une douzaine d'habitations, espacées entre elles d'environ vingt mètres, ont dû s'y grouper, quoiqu'il n'en subsiste plus aucun vestige, mais si l'on en juge par le nombre correspondant de places de silex que j'ai relevées, car livré à la culture depuis les temps les plus anciens, le sol a été profondément bouleversé.

Au cours de mes recherches à travers ce site, j'ai recueilli les restes d'une industrie lithique extrêmement abondante : haches et fragments de haches polies, silex taillés, aux formes variées, suivant l'usage auquel ils étaient destinés. Au total un millier de pièces comprenant :

1º Quinze haches ou fragments de haches polies en silex ou en grès;

2º Deux pointes de flèches foliacées, l'une sans pédoncule, l'autre avec pédoncule, formé après coup par deux coches latérales?

3º Une très belle pointe de flèche triangulaire et pédonculée recouverte d'une patine blanche marbrée. Deux autres pointes analogues mais minuscules, ont été égarées;

4º Une autre pointe de flèche très effilée, avec pédoncule et ailerons, dont l'un est brisé;

5º Deux silex de forme géométrique, d'un emploi difficile à déterminer, d'aspect roulé;

6º Une petite scie en très joli silex, ainsi que des microlithes très finement retouchés, ayant servi d'aiguilles ou de perçoirs.

Tous ces silex sont d'une taille remarquablement soignée, les arêtes en sont vives, les éclats minuscules, ce qui démontre qu'à cette époque, les tailleurs de pierres étaient restés fort habiles.

Sauf ces pièces, la masse des outils ne présente à l'examen rien qui ne soit commun aux autres stations que j'ai étudiées, en Bourgeais et en Cubzaguais.

On y retrouve toutefois des traces certaines de ressouvenances, de tradition paléolithique dans des lames larges, épaisses, avec ou sans retouches (grattoirs sur bout de lames concaves ou convexes, grattoirs ronds en forme de disques, épais, carénés, nucléiformes, etc.).

Je signale, à nouveau, ces pièces de forme quadrangulaire ou parallélipipédique dans lesquelles beaucoup n'ont vu que des pierres à fusil, mais qui appartiennent bien au néolithique.

J'ai également recueilli une massue en silex, des percuteurs, des nucléi, des rognons de silex bruts et une grande quantité d'éclats et de déchets de taille, restes d'ateliers de plein air.

Un disque épais en grès, aux bords usés, pourrait bien avoir servi de polissoir.

La céramique est rare et ne se rencontre que dans la partie nord-ouest du gisement, représentée par de menus fragments de poterie bleue ou blanche.

Au cours d'un sondage, à un mètre de profondeur, sur l'emplacement présumé d'une cabane et reposant sur un lit d'argile, j'ai trouvé un fragment de poterie épais, large, très grossier, de couleur jaune brique, ayant appartenu à un vase très volumineux.

Le Menhir.

A l'extrémité nord de la station, sur le bord et à moitié chemin de l'allée de vigne qui rejoint Tizac avec la route

nationale, existe une pierre-borne, sans doute depuis longtemps déplacée, et qui me paraît avoir été un menhir, surtout si on la rapproche des pierres brutes semblables signalées par M. l'abbé Labrie, à Lugasson.

Tout auprès se trouve une carrière abandonnée.

Le menhir est présentement quelque peu incliné et ses quatre angles regardent les quatre points cardinaux. Sur une de ses parois, existent des rainures assez profondes produites par le soc des charrues dans le temps où ce monolithe était encore enfoui, et qui ont considérablement réduit l'épaisseur première. Il est bien évident qu'il a été exhumé dans les environs immédiats, mais quelque peu déplacé.

En pierre dure, il mesure 1 m. 50 de hauteur (dont 0 m. 90 au-dessus du sol), 0 m. 50 de largeur, 0 m. 45 d'épaisseur moyenne.

A 0 m. 10 au-dessus du sol, il présente des cavités naturelles, dont certaines ont 0 m. 15 de profondeur.

Bien qu'il ait été profondément remanié par l'arrachage des arbres, la culture, les transports de terre, l'ouverture des carrières, l'édification du village actuel, etc., l'emplacement de la station n'en est pas moins resté facilement reconnaissable, vu la quantité de déchets de fabrication que j'ai déja signalés.

Elle a été relativement importante, vu l'espace qu'elle couvre et l'abondance peu commune des matériaux, surtout par comparaison avec les autres stations similaires de la région du Bourgeais.

J'ai pu observer que, d'une manière générale, toutes les stations que j'ai étudiées occupent un sol léger à proximité d'un point d'eau. Celle de St-Gervais est sur un terrain en par e sablonneux, facile à remuer, condition essentielle pour creuser les fonds des cabanes avec des outils primitifs et faciliter l'infiltration des eaux de pluie.

Parmi les pièces recueillies, nombre d'entre elles sont brisées, je n'ai pu trouver aucun hache polie intacte ; ce sont les plus petites pièces qui ont le moins souffert.

A l'époque néolithique, nous trouvons des pointes de flèches admirablement taillées et qui rappellent l'art de Solutré. D'autre part, soit dans les formes, soit dans les procédés de taille, on retrouve trace d'influences et de traditions conservées du paléolithique, notamment dans les grattoirs convexes sur bouts de lames, quoiqu'ils n'égalent pas toujours le fini de leurs analogues du magdalénien.

L'apparition de la hache polie et celle concomitante d'une céramique, parfois très fine, marquent le début de la civilisation nouvelle à laquelle on devra les monuments mégalithiques.

Quant au menhir situé à la limite nord de la station, il méritait d'être signalé. Il s'ajoutera à la liste trop courte, des monuments du Bourgeais et du Cubzaguais que l'on a relevés jusqu'ici : Peyrelevade à St-André-de-Cubzac, les Trois pierres de Laruscade, le mégalithe de Lafosses, celui de Fées à St-Ciers-de-Canesse, le dolmen d'Anglade, qui d'ailleurs ne sont guère plus qu'à l'état de souvenirs.

TABLES
DES
COMPTES RENDUS, RAPPORTS, MÉMOIRES, NOTICES ET PLANCHES

du LIe volume du Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux

TABLE DES PROCÈS-VERBAUX ET MÉMOIRES

TABLE DES PLANCHES

Le Gérant : Edmond BASTIDE.

Imprimerie BIÈRE, 18, rue du Peugue, Bordeaux (France). — 1937

MÉDAILLE DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité tient à la disposition des membres quelques exemplaires en bronze de la médaille frappée à la Monnaie Nationale à l'occasion du cinquantenaire.

Cette médaille, véritable œuvre d'art, a sa place marquée dans toute collection d'amateur.

Prix : 20 francs.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. — Chaque membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 20 francs payables d'avance.

Les membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 300 francs une fois payée.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

Art. 9. — La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

TABLE DES PLANCHES